



Région Centre

Le Président,

14.03.06

Communication du Président du Conseil Régional

à la Séance Plénière

Réunion des 19 et 20 juin 2014

Développement économique : aides mises en œuvre sur le territoire régional au cours de l'année 2013

I - CONTEXTE GENERAL

Le rapport de politique économique, adopté par l'Assemblée régionale le 22 octobre 1993 (DAP n° 93.03.03) prévoit d'instituer une procédure d'information sur les aides économiques dans un souci de transparence.

Par ailleurs, la loi du 13 août 2004 précise que la Région est chargée d'établir un rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire, au cours de l'année civile, par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Aussi, je vous prie de trouver ci-après une communication récapitulant les aides accordées aux entreprises, aux artisans, aux agriculteurs et aux acteurs du tourisme pour l'année 2013 concernant les décisions prises par :

- le Conseil régional du Centre,
- les autres collectivités territoriales et leurs groupements,
- les structures fortement soutenues par la Région.

Ce rapport s'articule autour de 3 parties :

- la première permet de replacer le cadre législatif de ce document,
- la seconde correspond aux aides mises en œuvre sur le territoire régional par les collectivités locales,
- la troisième présente les résultats de la mesure « aider à la création de 10 000 emplois non délocalisables » sur le territoire régional, telle que décidée en Séance plénière du 29 septembre 2011.

Sur les **1 935** bénéficiaires d'une aide économique en 2013, **77,88 %** l'ont reçue de la Région qui reste le 1^{er} intervenant en matière de développement économique avec plus de 80 % des montants engagés.

On constate une augmentation du montant des aides et des bénéficiaires notamment autour de l'industrie et plus particulièrement sur le CAP R&D et l'Appel à projet PME Innovation mis en place en 2013 ; ce dernier représentant près de **30% des aides en faveur de l'industrie soit 8 215 726 €**.

Toutes politiques confondues on notera la nette hausse des emplois aidés par des financements régionaux **6 612 emplois directs** (6 218 en 2012) notamment à travers CAP'Artisanat création et CAP'Asso.

II - PROPOSITION DU PRESIDENT

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

François BONNEAU



Région Centre

**RAPPORT ANNUEL
SUR LES AIDES ECONOMIQUES MISES EN ŒUVRE
SUR LE TERRITOIRE REGIONAL
PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET LEURS GROUPEMENTS**

ANNEE 2013

I - CONTEXTE GENERAL	1
II - PROPOSITION DU PRESIDENT	1
PREAMBULE	3
1 LE CADRE LEGISLATIF	3
1.1 LA LOI DU 13 AOUT 2004 RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES LOCALES	3
1.2 LES OBLIGATIONS COMMUNAUTAIRES	3
1.2.1 Rappel des obligations communautaires	3
1.2.2 Risques en cas de non transmission	4
1.3 LE RAPPORT RELATIF AUX AIDES ET REGIMES D'AIDES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE REGIONAL	4
2 LE RECENSEMENT DES AIDES REGIONALES EN 2013	5
2.1 ANALYSE GLOBALE	5
2.2 ANALYSE DES DIFFERENTS REGIMES D'AIDE PAR FINALITE	7
2.2.1 Aides à finalité régionale (AFR)	8
2.2.2 Aides à finalité PME	8
2.2.3 Aides à finalité recherche et développement industriel (RDI)	8
2.2.4 Aides de minimis	9
2.3 ANALYSE PAR TYPE DE COLLECTIVITES	9
2.3.1 LES DEPARTEMENTS	9
2.3.2 Les Agglomérations	10
2.3.3 Les Communautés de Communes	10
2.3.4 La région Centre	11
2.3.4.1 LES DIFFERENTES AIDES PAR SECTEUR D'ACTIVITE	11
2.3.4.1.1 L'INDUSTRIE	11
2.3.4.1.2 L'ARTISANAT	20
2.3.4.1.3 LE TOURISME	21
2.3.4.1.4 L'AGRICULTURE	23
2.3.4.1.5 LES POLES DE COMPETITIVITE ET LES CLUSTERS	26
2.3.4.1.6 L'ENVIRONNEMENT	27
2.3.4.2 Les Fonds Européens	28
2.3.4.3 Les différentes structures de développement économique régionales	28
2.3.4.3.1 ARDAN CENTRE	28
2.3.4.3.2 RESEAU CENTRE INITIATIVE	29
2.3.4.3.3 PROMOTION DE L'ARTISANAT	31
2.3.4.3.4 FONDS REGIONAUX DE GARANTIE SIAGI ET BPIFRANCE	31
2.3.4.3.5 ADIE CENTRE	32
2.3.4.3.6 CENTRE ACTIF	33
2.3.4.3.7 CENTRECO	35
3 EVALUATION MESURE « AIDER A LA CREATION DE 10 000 EMPLOIS NON DELOCALISABLES	35

ANNEXE I Récapitulatif des aides accordées par les différentes collectivités 40

ANNEXE II Les aides régionales 51

PREAMBULE

En application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région Centre coordonne le recensement des aides économiques accordées sur son territoire.

En effet, la Région est tenue de transmettre avant le 30 juin au Préfet, un rapport annuel recensant les aides mises en œuvre sur le territoire régional, par l'ensemble des collectivités territoriales, au cours de l'année et d'en évaluer également les conséquences économiques et sociales.

1 LE CADRE LEGISLATIF

1.1 LA LOI DU 13 AOUT 2004 RELATIVE AUX LIBERTES ET RESPONSABILITES LOCALES

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a assigné l'obligation aux Régions, au titre de leur rôle de coordination en matière de développement économique, d'établir un rapport annuel recensant et évaluant en terme de politique publique les aides et régimes d'aides mis en œuvre sur leur territoire au cours de l'année civile par les collectivités locales et leurs groupements.

Le rôle de chef de file de la Région est clairement affiché dans l'article L 1511-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 13 août 2004 : « La Région coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements, sous réserve des missions incombant à l'Etat ».

En conséquence, c'est à la Région que revient la responsabilité d'établir un bilan annuel quantitatif et qualitatif des aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire. Trois circulaires en date du 3 juillet 2006, du 7 janvier 2008 et du 12 février 2009 précisent la mise en application de la loi du 13 août 2004 et notamment les modalités d'élaboration du rapport annuel. La DGCL fournit à cet effet un modèle de tableau.

1.2 LES OBLIGATIONS COMMUNAUTAIRES

Ce rapport annuel répond à deux préoccupations énoncées par la loi du 13 août 2004 :

- permettre à l'Etat membre de remplir ses obligations communautaires,
- permettre d'évaluer la politique de développement économique menée par la région puisqu'il doit contenir une évaluation des conséquences économiques et sociales des aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire régional.

1.2.1 RAPPEL DES OBLIGATIONS COMMUNAUTAIRES

Dans son règlement (CE) n° 659/1999 du 22 mars 1999, la Commission européenne a fixé pour chaque Etat membre de fournir avant le 30 juin de chaque année un rapport recensant la totalité des aides allouées aux entreprises aux cours de l'année précédente.

Cette obligation a pour objectif de permettre à la Commission de s'assurer que ses décisions ont effectivement été respectées et de faciliter la coopération entre la Commission et les Etats membres aux fins de l'examen permanent des régimes d'aides existants.

1.2.2 RISQUES EN CAS DE NON TRANSMISSION

L'ensemble des règlements d'exemption par catégorie prévoit que les Etats membres rédigent un rapport sur leur application au cours de chaque année civile au cours de laquelle ils sont applicables. Par ailleurs, chaque décision de la Commission approuvant un régime notifié est assortie en contrepartie de l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre de ce régime.

La commission établit donc un tableau de bord, prévu au règlement n° 659/1999 de la Commission, qui synthétise l'ensemble des décisions d'autorisations de la Commission : régimes exemptés et notifiés.

Si en contrepartie de l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre de ces régimes n'est pas satisfaite, la Commission se réserve alors le droit d'interdire le recours à ce régime d'aide et en conséquence le droit d'octroyer des aides.

Enfin le défaut d'information de la Commission européenne prive l'Etat membre de la possibilité d'utiliser la procédure de notification simplifiée en cas de modification des régimes d'aides concernés.

1.3 LE RAPPORT RELATIF AUX AIDES ET REGIMES D'AIDES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE REGIONAL

La Région Centre a sollicité les collectivités territoriales régionales et leurs groupements, à savoir :

↳ Les six Départements :

- Cher,
- Eure-et-Loir,
- Indre,
- Indre-et-Loire,
- Loir-et-Cher,
- Loiret.

↳ Les huit Communautés d'agglomération :

- Cher : Bourges Plus,
- Eure-et-Loir : Chartres Métropole et Dreux agglomération,
- Indre : la Communauté d'agglomération Castelroussine,
- Indre-et-Loire : Tour(s) Plus,
- Loir-et-Cher : Agglopolys,
- Loiret : La Communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing et la Communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire.

↳ Les 16 Communautés de communes avec lesquelles la Région a signé une convention pour la mise en œuvre d'un dispositif d'aide directe aux petites entreprises et autorisées à les attribuer :

- Communauté de Communes Cher-Sologne
- Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher
- Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine
- Communauté de Communes de Val d'Amboise
- Communauté de Communes des Deux Rives
- Communauté de Communes des Portes du Perche
- Communauté de Communes Des Trois Rivières

- Communauté de Communes du Bonnevalais
- Communauté de Communes du Castelrenaudais
- Communauté de Communes du Cher à la Loire
- Communauté de Communes du Dunois
- Communauté de Communes du Perche
- Communauté de Communes du Perche Senonchois
- Communauté de Communes du Perche-Gouët
- Communauté de Communes Plaines et Vallées Dunoises
- Communauté de Communes Touraine Nord Ouest

2 LE RECENSEMENT DES AIDES REGIONALES EN 2013

Il est important de préciser que la méthodologie pour la collecte des informations reste identique depuis le 1^{er} bilan établi en 2006. Les collectivités territoriales et leurs groupements ont été sollicités par courrier, accompagné des tableaux pré-établis par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

La compilation des données est réalisée par la Direction Générale Formation, Recherche, Economie, Emploi (DGFREE) du Conseil régional.

Par ailleurs, les montants inscrits dans les différents tableaux présentés, correspondent aux dépenses engagées au cours de l'année 2013. Dans un souci de cohérence, cette méthode ayant été adoptée en 2006 est maintenue d'année en année pour faciliter les comparaisons.

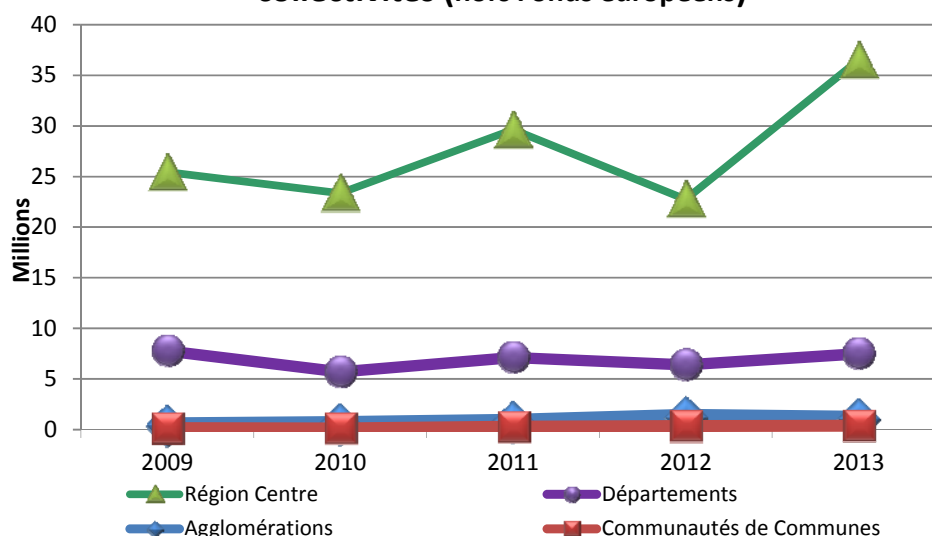
2.1 ANALYSE GLOBALE

Le taux de réponse est de 100 % pour les Départements et les Communautés d'Agglomération. 10 Communautés de Communes ont répondu.

L'ensemble des données collectées a été synthétisé conformément aux tableaux fournis par la DGCL et sont joints en annexe I. Par souci de simplification n'ont été conservées dans les tableaux que les lignes utilisées par les différentes collectivités.

En 2013, les collectivités locales ont engagé **45 382 774,36 €** d'aides économiques (hors Fonds européens). L'intervention de ces collectivités est souvent liée à des aides accordées initialement par la Région.

Evolution des aides engagées par type de collectivités (hors Fonds européens)



L'engagement de la Région Centre dans l'activité économique régionale reste indéniable, avec un montant de **36 508 186,47 €**, hors Fonds européens, pour 2013 et **1 507** bénéficiaires aidés, comme le montre le tableau ci-après

2013 - Répartition des aides accordées par les collectivités

Collectivité	Montant engagé en €		Nombre de bénéficiaires	
Région Centre	36 508 186,47	80,45%	1 507	77,88%
Départements				
Conseil général 18	2 075 543,00	4,57%	113	5,84%
Conseil général 28	234 257,00	0,52%	9	0,47%
Conseil général 36	955 675,00	2,11%	32	1,65%
Conseil général 37	1 236 974,00	2,73%	32	1,65%
Conseil général 41	1 676 122,00	3,69%	34	1,76%
Conseil général 45	1 324 481,00	2,92%	106	5,48%
TOTAL Département	7 503 052,00	16,53%	326	16,85%
Agglomérations				
Bourges Plus	148 000,00	0,33%	3	0,16%
Dreux Métropole	158 500,00	0,17%	5	0,26%
Castelroussine	78 000,00	0,01%	6	0,31%
Tour(s) Plus	5 922,08	0,01%	6	0,31%
Agglopolys	313 000,00	0,69%	5	0,26%
Montargoise et Rives du Loing	100 000,00	0,22%	1	0,05%
Orléans Val de Loire	195 000,00	0,43%	3	0,16%
TOTAL Agglomérations	998 422,08	1,86%	29	1,50%
Communauté de communes				
Dunois (28)	18 956,00	0,04%	7	0,36%
Plaines et Vallées Dunoises (28)	3 000,00	0,01%	1	0,05%
Les 3 Rivières (28)	3 000,00	0,01%	1	0,05%
Perche (28)	19 240,00	0,04%	8	0,41%
Castelrenaudais (37)	40 815,00	0,09%	6	0,31%
Des Deux Rives (37)	4 279,20	0,01%	2	0,10%
Bléré Val de Cher (37)	28 704,93	0,06%	11	0,57%
Touraine Nord Ouest (37)	31 989,43	0,07%	12	0,62%
Val d'Amboise (37)	87 375,25	0,19%	14	0,72%
Cher à la Loire (41)	135 754,00	0,30%	11	0,57%
TOTAL Communauté de communes	373 113,81	0,82%	73	3,77%
TOTAL	45 382 774,36	99,66%	1 935	100,00%

Aides accordées de 2010 à 2013 par les Collectivités

COLLECTIVITES	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Région Centre	25 419 557,00	23 349 480,00	29 636 067,58	22 736 522,65	36 508 186,47	163 545 279,70
Conseil général 18	1 391 196,00	1 091 438,00	1 181 718,00	1 391 582,00	2 075 543,00	9 763 484,00
Conseil général 28	1 282 472,00	852 012,00	1 128 840,00	586 458,00	234 257,00	5 009 037,00
Conseil général 36	1 205 777,00	561 461,00	1 226 439,00	1 071 644,00	955 675,00	5 497 246,00
Conseil général 37	750 927,00	95 350,00	718 956,00	1 026 846,50	1 236 974,00	6 341 754,50
Conseil général 41	1 507 818,00	1 052 474,00	715 675,18	920 045,00	1 676 122,00	8 580 601,18
Conseil général 45	1 638 531,00	2 049 277,00	2 148 688,00	1 401 582,22	1 324 481,00	11 006 268,22
Départements	7 776 721,00	5 702 012,00	7 120 316,18	6 398 157,72	7 503 052,00	46 198 390,90
Bourges Plus	178 000,00	95 890,00	216 800,00	80 000,00	148 000,00	922 990,00
Chartres Développement			37 166,00	22 168,75		259 334,75
Dreux Métropole		201 546,00	182 160,00	263 610,00	158 500,00	1 029 456,00
Agglomération Castelroussine	41 427,00	5 500,00	25 500,00	61 000,00	78 000,00	270 427,00
Tour(s) Plus		4 500,00	19 147,25	28 287,50	5 922,08	57 856,83
Agglopolys			95 000,00	370 000,00	313 000,00	1 084 350,00
Agglomération Montargoise et Rives du Loing	15 500,00	30 000,00	144 000,00	158 435,00	100 000,00	547 935,00
Agglomération Orléans-Val de Loire	126 000,00	163 800,00		197 000,00	195 000,00	962 772,00
Agglomérations	360 927,00	501 236,00	719 773,25	1 180 501,25	998 422,08	5 135 121,58
Dunois (28)			54 015,00	15 440,00	18 956,00	88 411,00
Plaines et Vallées Dunoises (28)		32 560,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	41 560,00
Les 3 Rivières (28)		5 000,00	1 789,00	1 856,00	3 000,00	11 645,00
Perche Senonchois (28)		2 894,00	1 560,00	1 982,00		6 436,00
Perche (28)		7 945,00	7 980,00	7 846,00	19 240,00	43 011,00
Communauté de Communes du Bonnevalais		7 500,00				7 500,00
Castelrenaudais (37)		14 338,00	19 176,83	13 342,90	40 815,00	87 672,73
Des Deux Rives (37)				10 619,50	4 279,20	14 898,70
Bléré Val de Cher (37)		44 241,00	41 680,00	58 480,00	28 704,93	173 105,93
Touraine Nord Ouest (37)			58 846,71	37 880,67	31 989,43	128 716,81
Val d'Amboise (37)	128 141,00		55 938,00	60 629,00	87 375,25	332 083,25
Cher-Sologne (41)			47 218,11	129 023,00		176 241,11
Cher à la Loire (41)			3 705,00	21 104,00	135 754,00	160 563,00
Communautés de Communes	128 141,00	114 478,00	294 908,65	361 203,07	373 113,81	1 271 844,53
TOTAL	33 685 346,00	29 667 206,00	37 771 065,66	30 676 384,69	45 382 774,36	216 150 636,71

2.2 ANALYSE DES DIFFERENTS REGIMES D'AIDE PAR FINALITE

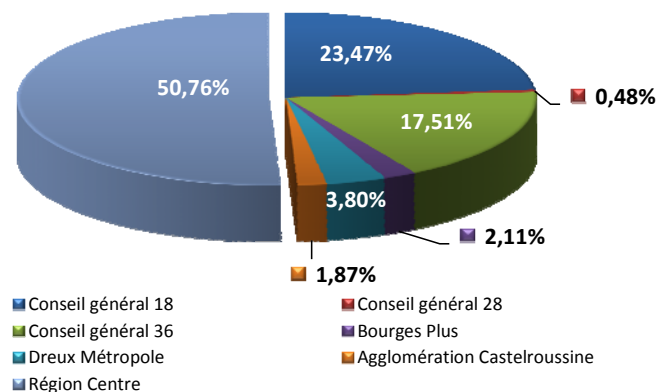
Implication des différentes collectivités dans chacun des régimes d'aides

COLLECTIVITES	Minimis	AFR	PME	RDI	Format°	Agriculture	Agro-alimentaire	TOTAL
Région Centre	15 986 518,93	2 115 050,00	3 688 162,00	6 997 485,00	999 796,17	6 721 174,37		36 508 186,47
Départements								
Cher	392 560,00	978 009,00	206 945,00	140 789,00		357 240,00		2 075 543,00
Eure-et-Loir	99 257,00	20 000,00		115 000,00				234 257,00
Indre	149 060,00	729 600,00	20 925,00	56 090,00				955 675,00
Indre-et-Loire			1 056 974,00	180 000,00				1 236 974,00
Loir-et-Cher	1 461 035,00			20 000,00			195 087,00	1 676 122,00
Loiret	789 731,00		284 750,00	250 000,00				1 324 481,00
Agglomérations								
Bourges Plus		88 000,00		60 000,00				148 000,00
Dreux Métropole		158 500,00						158 500,00
Agglomération Castelroussine		78 000,00						78 000,00
Tour(s) Plus	5 922,08							5 922,08
Agglopolys	313 000,00							313 000,00
Montargoise et Rives du Loing	100 000,00							100 000,00
Orléans Val de Loire			195 000,00					195 000,00
Communauté de communes								
Dunois (28)	18 956,00							18 956,00
Plaines et Vallées Dunoises (28)	3 000,00							3 000,00
Les 3 Rivières (28)	3 000,00							3 000,00
Perche (28)	19 240,00							19 240,00
Castelrenaudais (37)	40 815,00							40 815,00
Des Deux Rives (37)	4 279,20							4 279,20
Bléré Val de Cher (37)	28 704,93							28 704,93
Touraine Nord Ouest (37)	31 989,43							31 989,43
Val d'Amboise (37)	87 375,25							87 375,25
Cher à la Loire (41)	135 754,00							135 754,00
TOTAL	19 670 197,82	4 167 159,00	5 452 756,00	7 819 364,00	999 796,17	7 078 414,37	195 087,00	45 382 774,36

2.2.1 AIDES A FINALITE REGIONALE (AFR)

La Région Centre a engagé **2 115 050 €** et les Conseils généraux du Cher et de l'Indre pour respectivement **978 009 €** et **729 600 €** d'aides à finalité régionale, notamment par le biais d'aide à l'investissement immobilier.

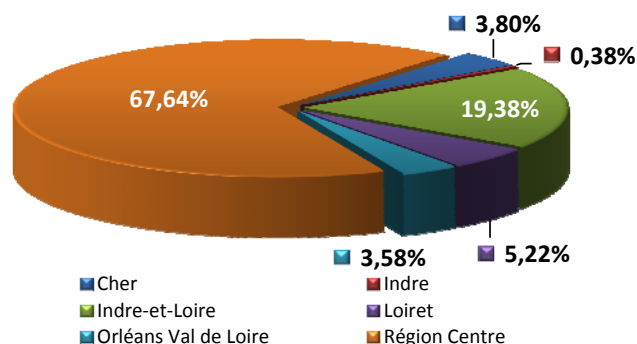
Répartition des aides à finalité régionale en 2013



2.2.2 AIDES A FINALITE PME

La Région Centre est le principal financeur des aides à finalité PME, suivie par le Conseil général d'Indre-et-Loire.

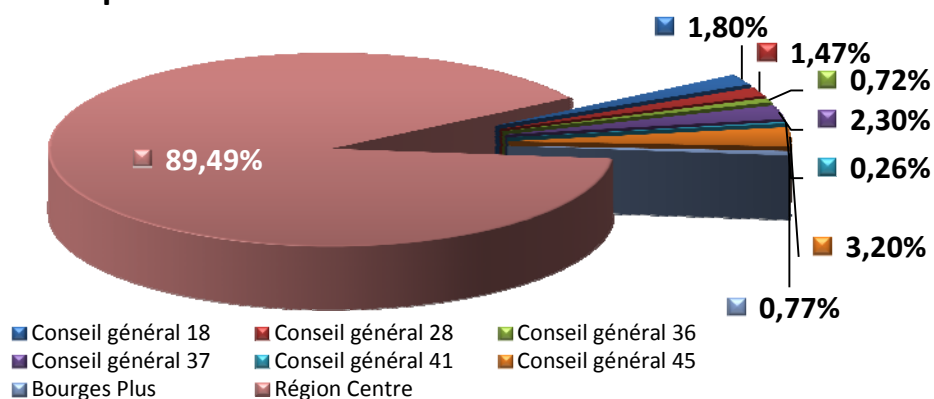
Répartition des aides à finalité PME en 2013



2.2.3 AIDES A FINALITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (RDI)

Les collectivités territoriales très impliquées dans le domaine de la RDI ont engagé en 2013, **7 819 364 €** et soutenu **91** projets.

Répartition des aides à finalité RDI en 2013



2.2.4 AIDES DE MINIMIS

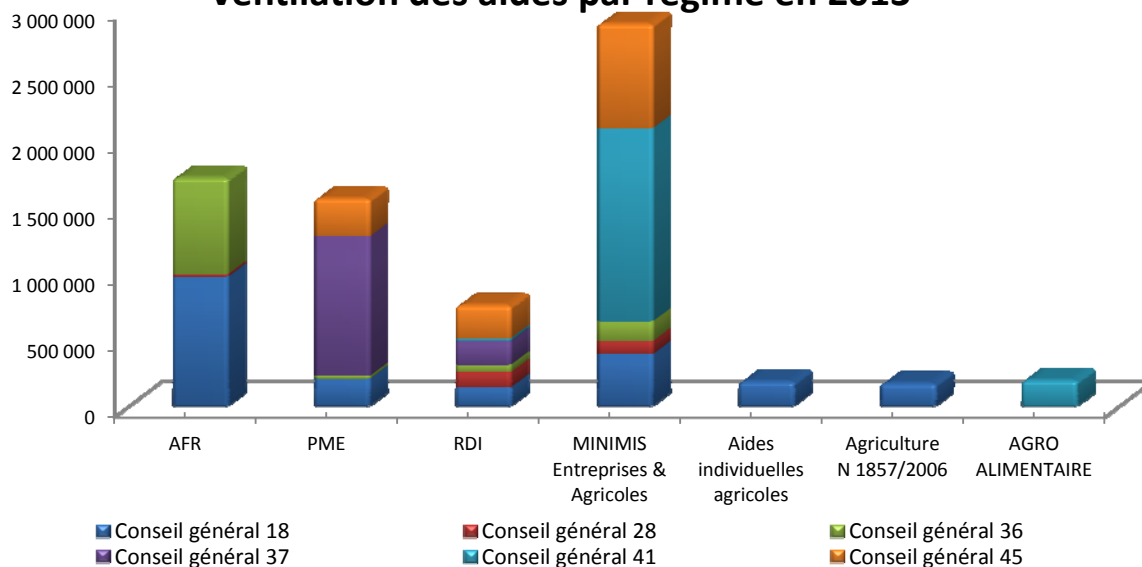
Les aides de Minimis représentent **43,34 %** des aides engagées par les différentes collectivités avec un total de **19 670 197,82 €** et 858 bénéficiaires aidés.

2.3 ANALYSE PAR TYPE DE COLLECTIVITES

2.3.1 LES DEPARTEMENTS

En 2013, les Départements ont engagé **7 503 052 €** et soutenu **326** bénéficiaires.

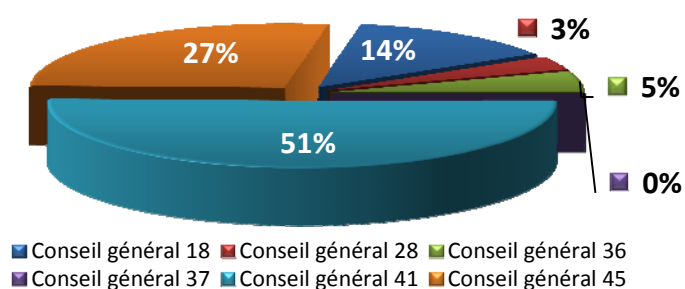
Ventilation des aides par régime en 2013



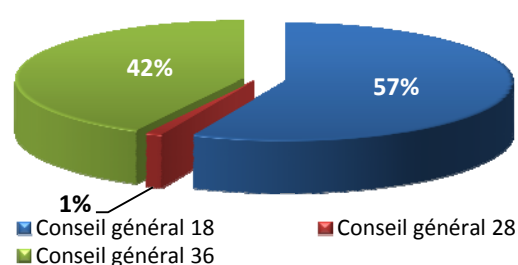
Aides départementales par régime d'aide

COLLECTIVITES	AFR	PME	RDI	MINIMIS Entreprises & Agricoles	Aides individuelles agricoles	Agriculture N 1857/2006	AGRO ALIMENTAIRE	TOTAL
Conseil général 18	978 009,00	206 945,00	140 789,00	392 560,00	185 450,00	171 790,00		2 075 543,00
Conseil général 28	20 000,00		115 000,00	99 257,00				234 257,00
Conseil général 36	729 600,00	20 925,00	56 090,00	149 060,00				955 675,00
Conseil général 37		1 056 974,00	180 000,00					1 236 974,00
Conseil général 41			20 000,00	1 461 035,00			195 087,00	1 676 122,00
Conseil général 45		284 750,00	250 000,00	789 731,00				1 324 481,00
TOTAL	1 727 609,00	1 569 594,00	761 879,00	2 891 643,00	185 450,00	171 790,00	195 087,00	7 503 052,00

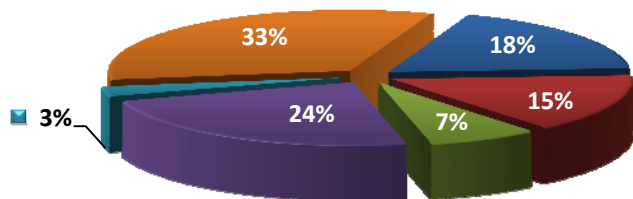
Aides de Minimis



Aides à Finalité Régionale (AFR)

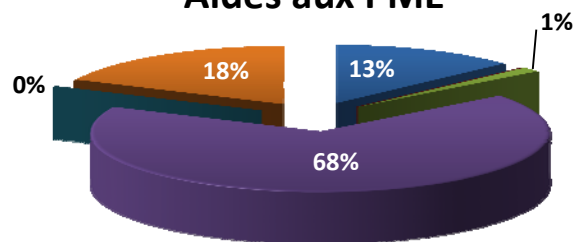


Recherche et Développement Industriel (RDI)



Conseil général 18
Conseil général 28
Conseil général 36
Conseil général 37
Conseil général 41
Conseil général 45

Aides aux PME

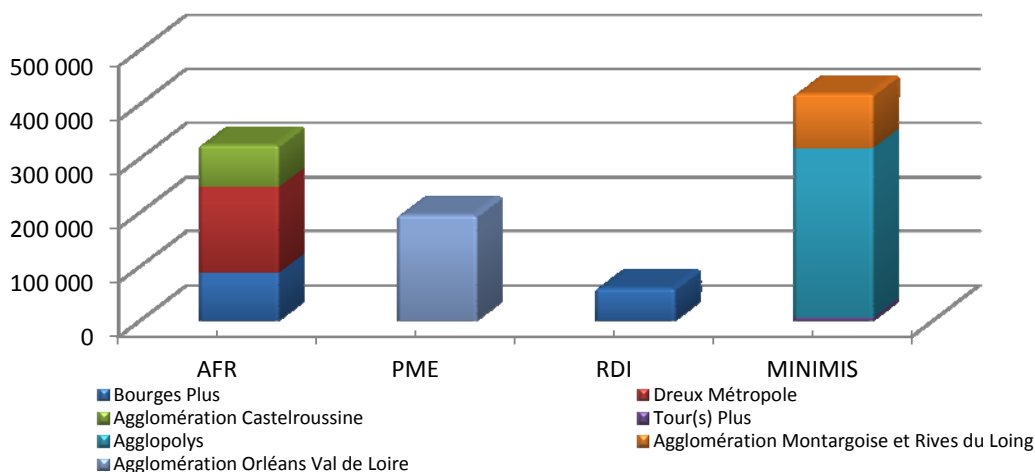


Conseil général 18
Conseil général 28
Conseil général 36
Conseil général 37
Conseil général 41
Conseil général 45

2.3.2 LES AGGLOMERATIONS

En 2013, les Agglomérations ont engagé **998 422,08 €** et ont ainsi soutenu **29** bénéficiaires, principalement dans le cadre des aides à finalité régionale, PME et de minimis.

Ventilation des aides par régime en 2013



Aides des agglomérations par régime d'aide

COLLECTIVITES	AFR	PME	RDI	MINIMIS	TOTAL
Bourges Plus	88 000,00		60 000,00		148 000,00
Dreux Métropole	158 500,00				158 500,00
Agglomération Castelroussine	78 000,00				78 000,00
Tour(s) Plus				5 922,08	5 922,08
Agglopolys				313 000,00	313 000,00
Agglomération Montargoise et Rives du Loing				100 000,00	100 000,00
Agglomération Orléans Val de Loire		195 000,00			195 000,00
TOTAL	324 500,00	195 000,00	60 000,00	418 922,08	998 422,08

2.3.3 LES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Les Communautés de communes ont mis en place des dispositifs qui visent à attribuer des aides directes aux petites entreprises en complémentarité de l'ensemble des actions menées par la région Centre.

En 2013, les Communautés de Communes ont engagées **373 113,81 €** et soutenu **73** bénéficiaires, relevant du régime de Minimis. A savoir :

- **Perche** a financé 8 projets dans le cadre du dispositif «Perche Ambition»,
- **Trois Rivières, Dunois et Plaines et Vallées Dunoises** ont financé 9 projets dans le cadre du dispositif «AUDACE»,

- **Castelrenaudais** a financé 6 projets au titre du dispositif «Renaudais Création Développement» et 1 projet d'immobilier d'entreprise,
- **Bléré-Val de Cher** a financé 10 projets au titre du dispositif «BVC Développement» et 1 projet au titre du dispositif « BVC Immobilier »,
- **Touraine Nord Ouest** a financé 12 projets au titre du dispositif « TNO Création Développement »,
- **Val d'Amboise** a financé 12 projets au titre du dispositif « APEVA » et 2 projets d'immobilier d'entreprise
- **Cher à la Loire** a financé 5 projets d'investissement d'entreprise et 6 au titre du dispositif « Aides de Touraine Développement »,
- **Deux Rivières** a financé 2 projets au titre du dispositif « ACA2R ».

2.3.4 LA REGION CENTRE

Les tableaux détaillant les différents régimes d'aide sont présentés en annexe II.

2.3.4.1 LES DIFFERENTES AIDES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

2.3.4.1.1 L'INDUSTRIE

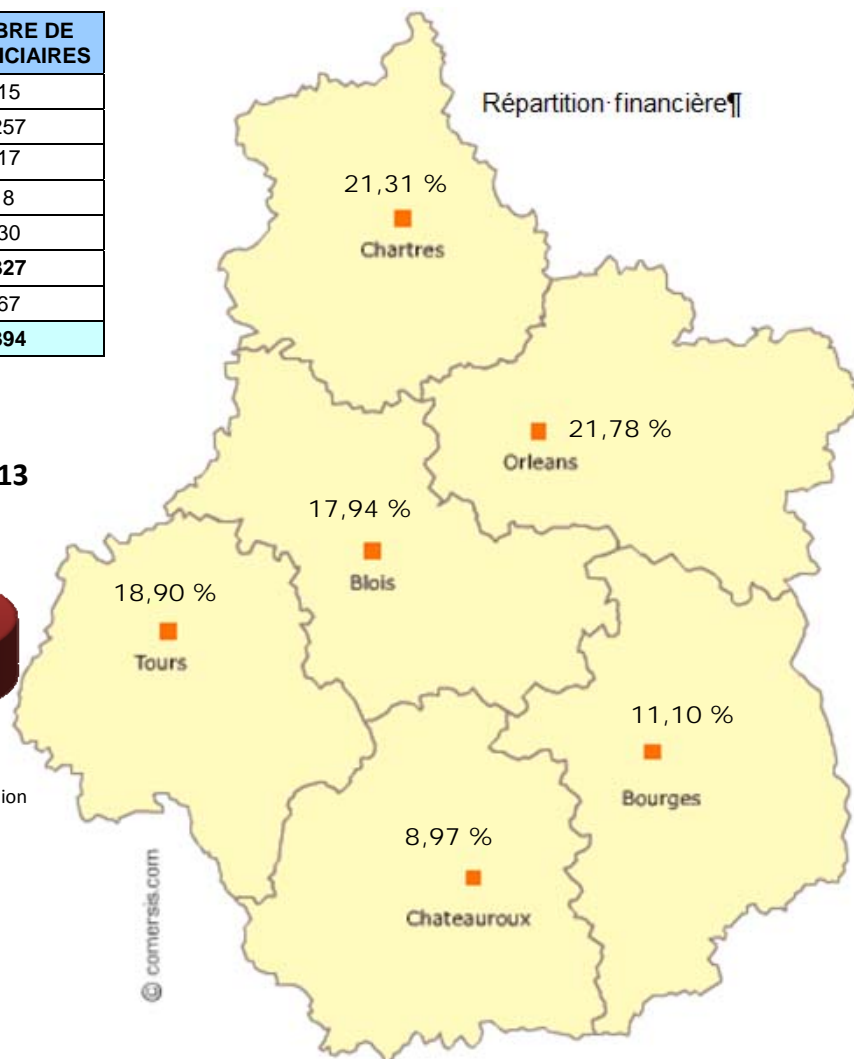
Depuis le 23 mars 2006 (DAP n°06.01.01), les dispositifs d'appui aux entreprises ont été optimisés, notamment dans le secteur de l'industrie avec les différents Contrats d'appui aux projets, dont le cadre d'intervention a été révisé le 12 octobre 2007 (07.08.42), le 20 février 2009 (09.02.37), le 10 décembre 2010 (10.10.31.83), le 8 juillet 2011 (11.07.31.87) et le 17 février 2012 (12.02.31.89) pour simplifier les dispositifs et accélérer les versements.

Il faut distinguer :

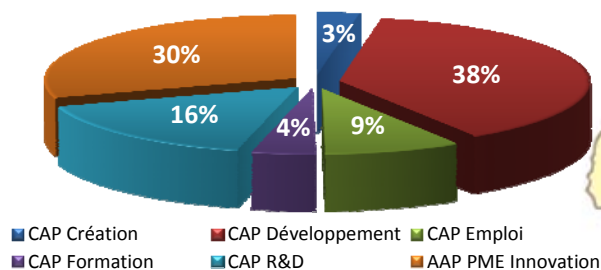
- Le CAP Création Centre qui soutient les projets de création des entreprises en renforçant leur capacité financière,
- Le CAP Emploi Centre qui a pour objectif de renforcer l'attractivité du territoire régional pour des projets de développement de reprise d'entreprises, ou d'implantation, en soutenant la création et le développement de l'emploi,
- Le CAP Développement Transmission Centre, qui permet d'accompagner les entreprises régionales dans leurs programmes d'investissements matériels et immobiliers, d'innovation et de développement à l'international,
- Le CAP Recherche et Développement Centre, qui vient promouvoir les programmes de R&D dans les entreprises,
- Le CAP Formation Centre, dont l'objet est de répondre aux besoins d'investissement en formation des entreprises qui se créent, s'implantent ou se développent en créant des emplois.

394 bénéficiaires aidés en 2013 pour un montant global voté de 27 512 825,67 € qui se répartit de la manière suivante :

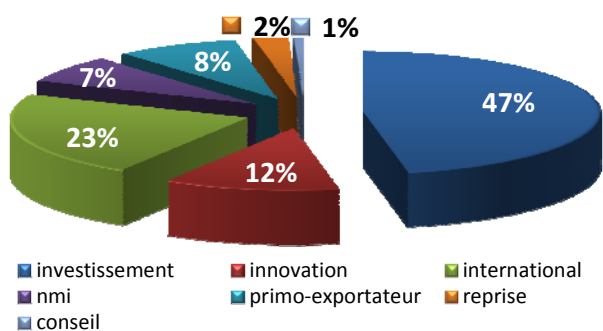
AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
CAP Création	752 300,00	15
CAP Développement	10 531 398,93	257
CAP Emploi	2 418 340,00	17
CAP Formation	1 120 245,74	8
CAP R&D	4 474 815,00	30
CAP	19 297 099,67	327
AAP PME Innovation	8 215 726,00	67
TOTAL	27 512 825,67	394



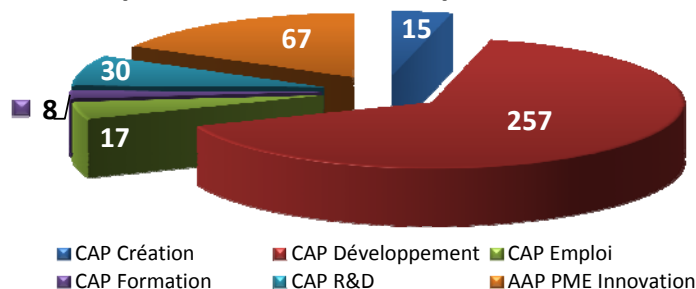
INDUSTRIE Répartition financière des aides en 2013 par nature



CAP DEVELOPPEMENT CENTRE Répartition financière par volet



INDUSTRIE Répartition des dossiers par aides en 2013



L'APPEL A PROJETS REGIONAL PME INNOVATION

La Région Centre a voté en février 2013 un Plan de Mobilisation pour le Développement économique et l'Emploi.

Parmi les nouvelles mesures proposées, un Appel à Projets pour l'Innovation dans les TPE et PME a été présenté.

Cet appel à projets est venu compléter les actions de la Région pour soutenir et développer l'Innovation, facteur de dynamisme et de création d'emplois.

Eléments de contexte

Au-delà des effets manifestes de sa stratégie régionale d'innovation adoptée en 2009, faisant évoluer la région Centre de 500 à 1000 entreprises innovantes, la collectivité régionale a jugé nécessaire de déployer des efforts supplémentaires auprès des porteurs de projets qui n'avaient pas, jusqu'alors, accès à un accompagnement financier et technique adaptés à leurs spécificités.

C'est pourquoi, la Région Centre s'est engagée à accompagner plus particulièrement la dynamique d'innovation des PME/TPE en lançant l'appel à projets régional PME Innovation. Ce nouveau dispositif vise les petites et moyennes entreprises n'ayant pas accès aux outils financiers européens ou nationaux jugés trop complexes. En effet, ces derniers s'adressent essentiellement aux PME de taille importante et aux grandes entreprises et excluent de fait toute une population de sociétés porteuses de projets de taille plus réduite qui peuvent néanmoins générer des retombées socio-économiques importantes.

Les objectifs de l'appel à projets PME Innovation

Pour mémoire, les objectifs de cet appel à projets étaient doubles :

- d'une part, accélérer l'identification et le montage de projets d'innovation, coopératifs ou non, portés par les PME et TPE régionales de tous secteurs d'activité,
- d'autre part, cette opération a vocation à faciliter l'accès aux outils de soutien à l'innovation aux PME/TPE en leur proposant un accompagnement technique et financier adapté.

Mise en œuvre du dispositif

L'appel à projets régional PME Innovation a été constitué de deux volets :

- volet coopératif pour les projets innovants coopératifs détectés et accompagnés par les pôles de compétitivité et les clusters présents en région Centre
- volet individuel pour les projets portés par les PME/TPE issues des secteurs de l'industrie, de l'artisanat, de l'agriculture et du tourisme.

L'aide régionale a pris la forme d'une subvention à hauteur de 35% (moyenne entreprise) à 45% (petite entreprise) des dépenses du projet. Un acompte de 50% de l'aide a été versé dès signature de la convention afin de répondre de manière la plus pertinente aux besoins de financement des entreprises.

En proposant une démarche simple et attractive, prenant appui sur les pôles de compétitivité, les clusters mais également l'ensemble du Réseau Centre Innovation, cet appel à projets a connu un véritable succès. 135 lettres d'intention ont été déposées et près de 90 dossiers finalisés ont été instruits.

Compte tenu d'une attente forte des PME vis-à-vis de la Région, il a été décidé de porter l'enveloppe initiale de 4 M€ à 8 M€.

Les projets ont fait l'objet d'expertises techniques et financières, ainsi que d'une notation prenant en compte les critères liés à l'entreprise et son projet :

- impact emploi et économique du projet pour le territoire régional,
- caractère innovant du projet,
- rapidité de mise en œuvre,
- marchés cibles et stratégie de valorisation des résultats sur le marché,
- situation financière de l'entreprise,
- effet structurant pour la région : recherche de partenaires et prestataires locaux,
- pertinence, qualité et complémentarité du partenariat,
- adéquation projet/moyens de l'entreprise,
- évaluation des risques : faisabilité, calendrier.

Un bonus a été accordé aux entreprises n'ayant jamais participé à un projet de R&D et/ou d'innovation et non bénéficiaire d'une aide régionale.

A travers la mobilisation de 11 pôles de compétitivité/clusters régionaux et de membres du Réseau Centre Innovation, la quasi-totalité des secteurs d'activités de la région ont été représentés : cosmétique, santé, électronique/instrumentation, mécanique, caoutchouc, agro-alimentaire, aéronautique, etc.

On notera également de nombreux projets s'inscrivant dans la transition écologique et l'économie circulaire.

Le jury de sélection a finalement retenu 65 projets représentant un potentiel de 360 nouveaux emplois directement liés aux innovations soutenues.

1^{ER} BILAN DES ACTIONS MENEES, EN 2013, PAR LES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'EXPORT DANS LE CADRE DU PLAN REGIONAL D'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES EN REGION CENTRE

I - RAPPEL : Une volonté de renforcer l'efficacité du système régional de soutien à l'exportation et de construire une gouvernance partagée

La Région Centre a adopté son Plan régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) pour la période 2013-2015 en assemblée plénière du 26 septembre 2013, en s'appuyant sur le plan Export lancé par la Ministre du Commerce Extérieur. Ce plan est basé sur une stratégie de couplage de « secteurs d'activité/pays » analysés comme étant les plus porteurs pour le commerce extérieur de la France d'ici 2022, et met l'accent sur une offre commerciale resserrée et ciblée autour de quatre grandes familles de besoins : « Mieux se nourrir », « Mieux se soigner », « Mieux communiquer », « Mieux vivre en ville ».

Une réflexion collective a été menée avec les partenaires régionaux de l'export (Etat, réseau des CCI, Ubifrance, Bpifrance, la Coface, l'agence régionale de développement économique Centréco et les conseillers du Commerce Extérieur de la France), en prenant en considération différents critères tels que le chiffre d'affaires export de chaque filière, le nombre d'emploi et d'établissements, le nombre d'entreprises exportatrices, la contribution du secteur aux exportations régionales etc...

Compte tenu des spécificités du tissu économique régional, 6 filières dites « prioritaires » ont été identifiées en région Centre avec les priorités/axes stratégiques Pays suivants : les vins et spiritueux, les produits gourmets/IAA, l'aéronautique/spatial, les dispositifs médicaux, les produits de la Décoration/Art de Vivre/Aménagement de magasins/Equipements hôteliers, l'environnement (eau-air-énergies-déchets).

Les objectifs stratégiques du PRIE sont d'élargir durablement la base des entreprises exportatrices en région Centre, d'accroître le chiffre d'affaires à l'export des entreprises déjà présentes à l'international et participer au rééquilibrage de la balance commerciale de la France, et de renforcer les Ressources Humaines dédiées à l'export au sein des entreprises régionales afin d'accélérer leur internationalisation. Par exemple, sur ce point, le fait qu'une entreprise dispose ou non de personnel spécialisé à l'export détermine sa capacité à gérer ses ventes à l'étranger ou à assurer le suivi d'un réseau commercial, dans une démarche d'exportation durable. Aussi, une meilleure structuration de la fonction RH dédiée à l'export doit non seulement permettre le développement de nouveaux courants d'affaires à l'étranger mais aussi de cibler des pays à fort potentiel pouvant apparaître comme difficiles d'accès.

La réalisation de cet objectif passe par un renforcement du nombre de VIE au sein de nos entreprises. Il s'agit également de faciliter l'intégration de l'ensemble des fonctions export dans nos PME de manière à sécuriser et accélérer leurs projets de développement à l'international.

Afin de clarifier le paysage institutionnel pour les entreprises, la mise en œuvre opérationnelle du PRIE est déclinée autour de 5 leviers d'actions, avec pour chacun d'eux un partenaire de l'export désigné comme chef de file unique responsable de sa mise en œuvre.

Les 5 leviers sont déclinés autour des axes d'actions suivants :

- sensibiliser les entreprises et filières aux enjeux de l'international,
- proposer un accompagnement personnalisé pour inscrire durablement l'entreprise à l'export (avec une sectorisation : entreprises appartenant principalement aux filières prioritaires et PME à fort potentiel et ETI),
- définir et mettre en œuvre un programme régional d'actions collectives concerté,
- financer et garantir les entreprises pour leur développement international,
- former et intégrer les compétences pour structurer la fonction export de l'entreprise.

Alors que le volet collectif est confié à Centréco, le volet individuel est déployé par la CCI Centre et son équipe internationale. Dans le cadre de son positionnement stratégique, CCI Centre s'est résolument orientée vers l'accompagnement individuel, structurant et dans la durée. L'équipe sur le terrain, composée de 9 conseillers en développement international, propose des solutions adaptées à partir d'une méthodologie innovante et interactive qui permet à la PME de formaliser et pérenniser son activité à l'international.

Le pilotage du PRIE est assuré par la Région Centre, responsable sur son territoire de la coordination des actions en faveur du développement international des entreprises, dans le cadre d'un comité qui détient un pouvoir décisionnel pour fixer, ajuster les orientations stratégiques, réaliser un état d'avancement qualitatif et quantitatif du PRIE, porter la responsabilité de l'évaluation du PRIE et des décisions qui devront être prises en conséquence. Elle est composée de l'ensemble des partenaires du développement international en région Centre. En parallèle, une instance plus technique a un rôle de mise en œuvre du plan d'actions opérationnelles découlant du PRIE.

Le PRIE de la région Centre s'inscrit dans une cohérence forte avec les orientations de la SRI SI (Stratégie de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente), laquelle cible des domaines ou secteurs d'activités communs au PRIE ainsi que des mesures horizontales, telle que l'internationalisation des entreprises comme un levier majeur dans la mise en place de la SRI SI. Le PRIE constitue également un des volets de notre SRDESII.

Les spécificités du PRIE en Région Centre :

- Un volet collectif confié à Centréco dont l'organisation à l'international est unique en France
- Une approche différenciée en fonction du degré de maturité de l'entreprise en distinguant trois grands types de cible : les primo-exportateurs, les exportateurs occasionnels et les exportateurs expérimentés.
- Un ciblage précis allant jusqu'à l'établissement d'une liste nominative des entreprises visées (un total de 1800 entreprises)
- La prise en compte des marchés applicatifs (ou cibles clients) : afin d'obtenir un impact maximal sur le tissu économique régional, une démarche combinant accompagnement technique, soutien financier et compétences RH est proposée aux entreprises. Outre le couplage filière/pays, les acteurs de l'export veillent à la prise en compte des marchés applicatifs/cibles clients des entreprises accompagnées afin de leur proposer une offre de services véritablement sur-mesure.

II – Actions menées en 2013 par la Région pour le développement international des entreprises

1. Aides financières allouées en 2013 par la Région pour le développement international des entreprises

La Région Centre propose aux entreprises des solutions de financement, sous forme de subvention ou d'avance remboursable (taux 0 %) avec un différé de remboursement d'un an.

Elles s'adressent à tout type d'entreprise, quelle que soit sa maturité à l'export (primo-exportatrice, exportatrice occasionnelle ou confirmée).

Projets aidés : documentations/sites internet multilingues, études de marché, prestations juridiques, de mise aux normes, salons internationaux, recherche de distributeurs, VIE, salariés dédiés à l'export, dépôts de marques ou brevets, bureau commercial.

La Région Centre encourage également les entreprises, via son soutien financier à Centréco, à participer, en stands collectifs, à des salons étrangers ou à des mini-expositions à vocation internationale.

Par ailleurs, au titre de sa coopération internationale, la Région Centre a signé des accords de coopération décentralisée avec 9 régions partenaires dans le monde. Trois d'entre elles sont particulièrement porteuses de potentialités en termes de marchés. Ainsi, la Région Centre développe des actions de partenariat ou d'échanges économiques avec les régions du Hunan (Chine), de Meknès Tafilalet (Maroc) et du Tamil Nadu (Inde).

La Région Centre est chef de file du levier 4 du PRIE, dont l'objectif est de financer les entreprises pour leur développement international.

Au titre des filières prioritaires retenues dans le PRIE, la Région Centre a accordé aux entreprises participant à des opérations menées à l'étranger par Centréco (hors budget de fonctionnement de CENTRECO) :

- 10 400 € à des entreprises relevant de la filière agro-alimentaire,
- 105 600 € à des entreprises relevant de la filière Vins et Spiritueux,
- 28 800 € à des entreprises de la filière Dispositifs Médicaux,
- 11 200 € à des entreprises de la filière Aéronautique/Spatial,
- 14 800 € à des entreprises de la filière Produits de la Décoration-Art de Vivre.

2. Mise en place et gestion d'une base de données d'entreprises

Une base de données de 1 800 entreprises, partagée avec l'ensemble des acteurs de l'export, a été mise en place et fait l'objet d'une actualisation régulière, pour assurer un meilleur suivi des entreprises et de leur activité sur les marchés internationaux.

III – Actions menées en 2013 par Centréco pour le développement international des entreprises dans le cadre de ses actions collectives

1. Participation à des salons internationaux, Mini-expositions, Missions sectorielles et Rencontres d'acheteurs étrangers

Partenaire régional d'Ubifrance et de Sopexa, CENTRECO a organisé en 2013, 373 participations d'entreprises de la région Centre à 41 actions à l'international (soit 35 salons et 6 mini-expositions/rencontres d'acheteurs étrangers).

2. Communication

En complément de l'organisation de ces actions collectives, des communiqués de presse, ainsi que des fiches traduites en trois langues présentant les entreprises exposantes par filière, sont réalisés pour chaque opération de CENTRECO.

3. Partenariat avec Sopexa

Une Convention Régionale de Promotion Alimentaire, Vins et Art de Vivre a également été signée en 2012, entre Centréco et la SOPEXA (Société pour l'Expansion des Ventes des Produits Agricoles et Alimentaires), Centréco devenant ainsi le référent pour la région Centre des actions de promotion collectives agroalimentaires et d'accompagnement des entreprises régionales. Cette convention annuelle a été reconduite en 2013.

Cette convention a pour but, au-delà de l'organisation de la participation des entreprises régionales à des mini-expositions et des salons internationaux, d'amplifier les actions de promotion agroalimentaire régionales et d'offrir aux acteurs économiques de la région Centre (entreprises individuelles ou groupements) des services renforcés, issus de la mise en commun des compétences des deux structures (communication, veille, analyse de marchés...).

En 2013, CENTRECO a participé à plusieurs réunions du « Club Alimentaire des Régions de France ». Ce Club constitue un lieu d'échanges et d'émulation, dédié à l'action régionale de promotion agroalimentaire, voire à la mise en oeuvre d'opérations interrégionales mutualisées.

4. Partenariat avec Ubifrance

Poursuite de la convention triennale de partenariat 2012-2014, entre la Région, l'Etat, UBIFRANCE, CCI Centre et CENTRECO, convention élargie à d'autres partenaires (OSEO, COFACE, Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur) et visant à accompagner le développement à l'international des entreprises exportatrices de la région Centre en assurant notamment un soutien aux primo-exportateurs ainsi que la promotion du dispositif VIE (Volontariat International en Entreprise) en région Centre.

5. Evaluation 2013

2/3 des actions accompagnées dans le cadre du programme d'actions collectives 2013 de CENTRECO-Centrexport correspondent aux 6 filières prioritaires retenues dans le PRIE.

A. Aide financière allouée par la Région Centre dans le cadre du programme CENTRECO-Centrexport (année 2013, hors budget de fonctionnement)

Sur 41 actions collectives, le montant d'aide opérationnelle alloué par la Région est de 630 000 euros HT, dont 500 000 euros HT pour les filières prioritaires (soit près de 80% du montant de la subvention, hors budget de fonctionnement).

B. Nombre d'entreprises accompagnées

En 2013, 282 entreprises régionales ont été accompagnées par CENTRECO-Centrexport. Près de 2/3 d'entre elles ont une activité relevant d'une filière prioritaire (soit 181 entreprises), avec en tête Vins et spiritueux, produits gourmets-IAA et Aéronautique/spatial.

Concernant les autres filières (filières non prioritaires), le travail des métaux (mécanique, traitement de surface, décolletage, boulonnerie-visserie, forge...) et la cosmétique sont majoritaires.

Méthodologie

Les entreprises sont associées à une filière (aéronautique, environnement...) dès lors que leur chiffre d'affaires repose uniquement ou essentiellement sur ce marché. Les entreprises, présentes sur plusieurs marchés, ont été associées à leur métier (plasturgie, caoutchouc, travail des métaux...).

6. Evaluation 2012

En 2012, 290 entreprises régionales ont été accompagnées par CENTRECO-Centrexport. Plus des 2/3 d'entre elles relèvent d'une filière prioritaire, soit 194 entreprises. Les filières Vins et spiritueux, Produits gourmets-IAA et Aéronautique sont en tête.

Parmi les 96 entreprises relevant des filières non prioritaires, les entreprises ayant pour activité la cosmétique et le travail des métaux (mécanique, traitement de surface, décolletage, boulonnerie-visserie, forge...) dominent.

7. Comparatif évolution 2012-2013

Sur les 282 entreprises accompagnées par CENTRECO-Centrexport en 2013, près de 42 % d'entre elles n'avaient pas été accompagnées en 2012.

Sur ces 118 nouvelles entreprises accompagnées, 73 ont une activité relevant d'une filière prioritaire.

118 entreprises nouvellement accompagnées en 2013 par rapport à 2012 (soit 41,8%)

Sur les 181 entreprises, ayant une activité relevant d'une filière prioritaire, accompagnées par CENTRECO-Centrexport en 2013, plus de 40 % d'entre elles n'avaient pas été accompagnées l'année précédente, soit 73 entreprises.

Concernant les entreprises relevant d'une autre filière, elles étaient 45 sur 101 nouvellement accompagnées en 2013, soit près de 45 %.

IV – Actions menées en 2013 par CCI CENTRE pour le développement international des entreprises

Remontée des résultats 2013 pour les leviers pilotés par CCI CENTRE INTERNATIONAL :

1. LEVIER : Sensibiliser les entreprises et filières aux opportunités de développement à l'international

Objectifs : Informer les entreprises sur les conditions d'accès aux marchés, la réglementation, les techniques du Commerce International, les dispositifs financiers, mesurer les opportunités de la zone ciblée, orienter vers le contact de proximité, partager expériences et bonnes pratiques et développer le parrainage entre entreprises.

Dispositifs mobilisés : Réunions d'informations collectives (Them'Experts, Réflexe Pays), Rendez-vous individuels en entreprises, clubs et événements annuels, Alliance International.

Résultats et chiffres clés :

- 968 RV en entreprises.
- 472 entreprises différentes en réunions d'échanges, dont 12 Them'Experts pour 170 entreprises, 13 Réflexe Pays pour 61 entreprises, 49 Réflexe Financement.
- 18 réunions de clubs, dont 6 du Cercle Maghreb avec 25 adhérents

Odyssée 2013 : 561 participants pour 282 entreprises différentes et 167 rendez-vous avec des experts de 14 pays.

Lancement d'un nouveau programme de solidarité territoriale et de parrainage Alliance International : 10 mises en relation déjà effectuées.

2. LEVIER : Proposer un accompagnement personnalisé pour inscrire durablement l'entreprise à l'export

Pour CCI Centre : Axe central de son accompagnement. Equipe de 13 personnes avec 9 conseillers en développement International dans les 6 territoires de la région Centre.

Objectifs : Evaluer la capacité de l'entreprise à exporter, qualifier ses besoins, mettre à disposition des entreprises des outils d'aide à la décision pour identifier les marchés cible, élaborer un plan d'action export et un budget prévisionnel, aider au montage de demandes d'aides publiques, suivre le développement export de l'entreprise.

Cible concernée : toute entreprise souhaitant se développer à l'international, qu'elle soit primo, opportuniste ou structurée.

Dispositifs mobilisés : Réflexe Export, Prédiagnostic Déclic Export, Objectif International, parcours d'accompagnement des entreprises Primo-exportatrices, Pack Objectifs®, plateforme web interactive d'accompagnement des entreprises à l'international, Objectif Implantation.

Résultats et chiffres clés :

- 485 Prestations à valeur ajoutée dont 205 Réflexe Export, 62 Déclics Export, 24 Objectif International, 17 Objectif Marché®, 36 Objectif Actions®, 34 Objectif Financement®, 43 Montage AP Coface, 25 montage de dossiers Cap Primo, 15 Montage de dossiers NMI, 29 missions individuelles, 4 salons en individuel, 9 Test Sur l'Offre, 3 Objectif Implantation,
- 50 dossiers ont concerné spécifiquement des entreprises ETI/PME à fort potentiel, qui sont incluses dans la liste du CAI (Chargé d'affaires International Ubifrance/Bpifrance).

3. LEVIER : Former et intégrer les compétences pour structurer la fonction export de l'entreprise

Objectifs : Détecter les compétences clés et adapter l'organisation au projet international, renforcer les conditions de réussite d'une mission VIE pour les PME, favoriser la montée en compétence des entreprises, développer les compétences à disposition des entreprises.

Dispositifs mobilisés : Réflexe RH International, RV en entreprises, formations, encadrement de stagiaires, info VIE, intervention à l'université et au sein des enseignements de formation supérieure.

Résultats et chiffres clés :

- 10 Réflexe RH International, 11 Info VIE, 23 sessions de formation pour 155 participants, 9 encadrements de stagiaires, 10 interventions au sein des écoles/universités.

2.3.4.1.2 L'ARTISANAT

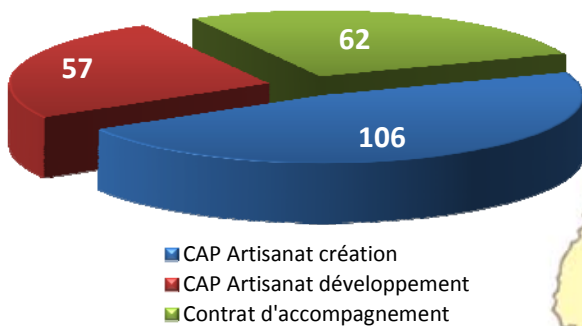
L'intervention de la Région en faveur de l'Artisanat a fait l'objet d'une refonte en mai 2011 (11.05.31.72). Deux nouveaux outils sont depuis proposés aux entreprises :

- Le Cap'Artisanat Création qui vise à renforcer la capacité financière des entreprises en création ou en reprise.
- Le Cap'Artisanat Développement qui vise à accompagner les entreprises régionales dans leurs programmes d'investissement et de développement commercial. Celui-ci est conditionné à la réalisation d'un Contrat d'Accompagnement au Développement lequel offre aux chefs d'entreprise l'accompagnement nécessaire à la définition de sa stratégie de développement.

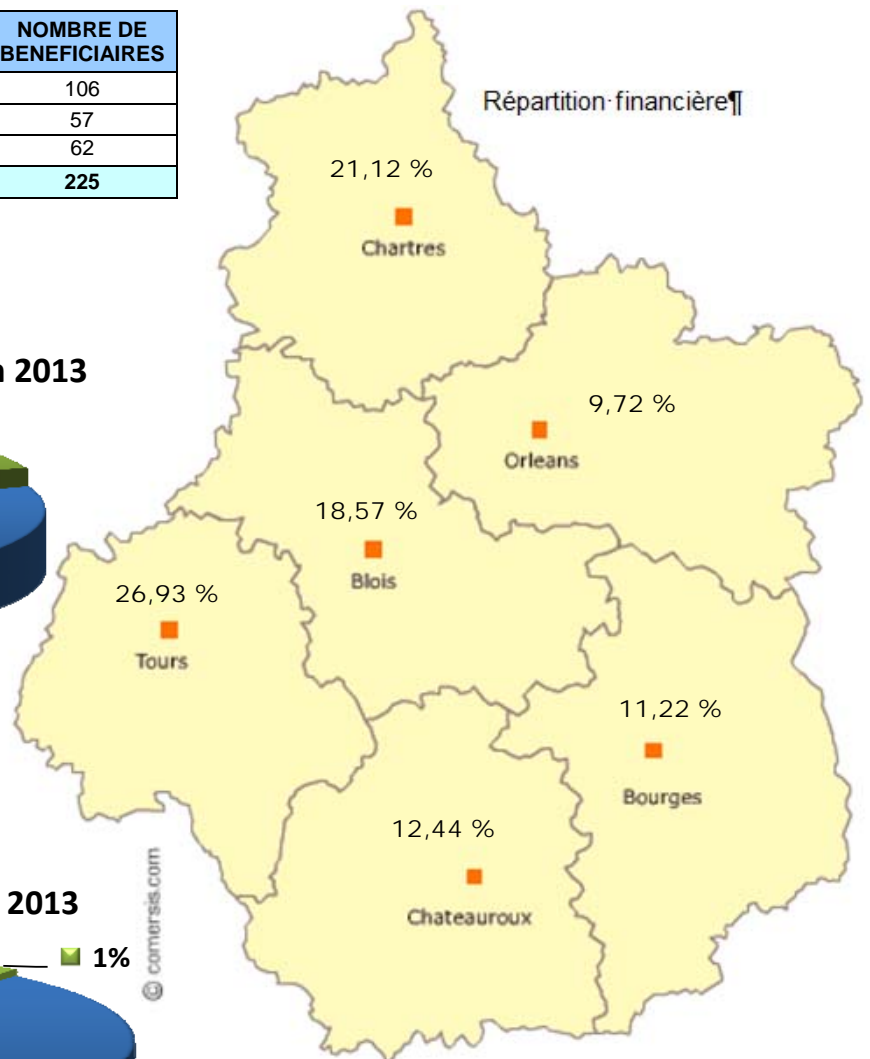
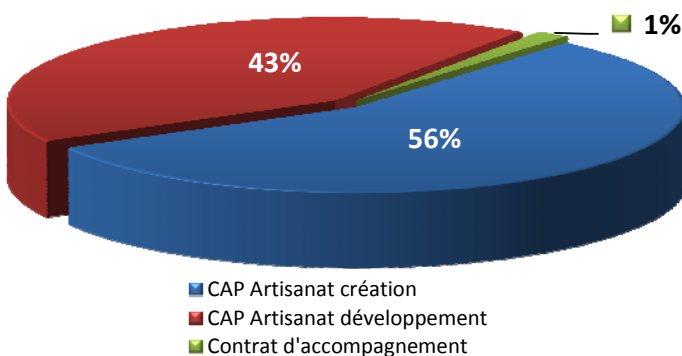
225 bénéficiaires aidés en 2013 pour un montant global voté de **4 052 806 €** qui se répartit de la manière suivante :

AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
CAP Artisanat création	2 266 096,00	106
CAP Artisanat développement	1 724 710,00	57
Contrat d'accompagnement	62 000,00	62
TOTAL	4 052 806,00	225

ARTISANAT
Répartition des dossiers par aides en 2013



ARTISANAT
Répartition financière par aides en 2013



2.3.4.1.3 LE TOURISME

LES CONTRATS D'APPUI AUX PROJETS (CAP) « HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES » ET « TOURISME POUR TOUS ET RESIDENCES DE TOURISME »

Ces dispositifs, modifiés en 2011 et 2012, contribuent à améliorer l'offre d'hébergements, en lien avec les filières touristiques prioritaires identifiées par la Stratégie Régionale de Tourisme Durable 2011-2015 (patrimoine culturel, tourisme de nature, itinérances douces et art de vivre) en respectant pour chaque projet les trois piliers du développement durable que sont le développement économique, le développement social et le respect de l'environnement.

Le CAP' Hébergements accompagne les projets de création, d'extension et de modernisation des meublés de tourisme labellisés (gîtes ruraux, gîtes de groupes, chambres d'hôtes labellisées), des établissements hôteliers classés au minimum tourisme** après travaux et des établissements de plein air classés au minimum tourisme ou loisirs** après travaux. Les critères d'intervention sont :

- L'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments en matière de construction neuve et de rénovation (le dispositif intègre un référentiel de la performance thermique et énergétique des bâtiments) ainsi que la promotion des démarches environnementales (éco labels touristiques),
- Le développement de l'offre en cohérence avec les priorités régionales : labellisation « Accueil vélo », mise aux normes d'accessibilité handicaps, intégration dans les filières régionales, démarche « Qualité Tourisme », projets innovants qui proposent l'implantation de nouveaux types d'hébergements touristiques,
- La prise en compte des enjeux territoriaux (cohérence avec le contexte économique et touristique local).

Le CAP' Hébergements du tourisme pour tous et résidences de tourisme permet de soutenir la rénovation des établissements à vocation de mixité sociale.

En 2013, **51** projets CAP' Hébergements et **1** CAP Hébergements du tourisme pour tous ont été soutenus par la Région pour un montant global engagé de **1 394 317,00 €**.

LE CONTRAT D'APPUI AUX PROJETS (CAP) INNOVATION TOURISTIQUE

Afin de soutenir l'innovation dans les entreprises et acteurs touristiques, le Conseil régional a créé un fonds d'aide dédié, dont les thèmes prioritaires sont :

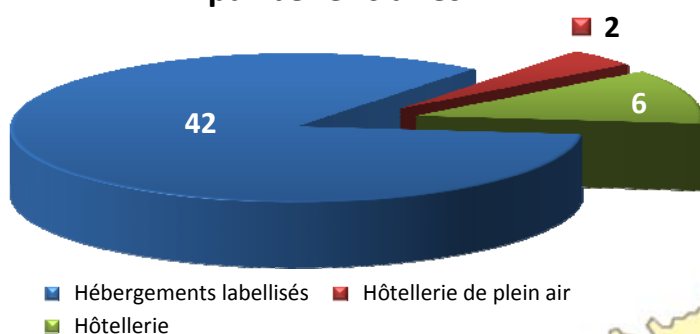
- L'usage des TIC en matière de médiation et d'interprétation du patrimoine,
- Les projets liés au développement du e-tourisme et aux technologies mobiles,
- La création de produits et de services innovants en matière de tourisme de nature ou d'éco-tourisme, d'itinérance douce et d'oenotourisme,
- Les démarches innovantes en matière de développement durable,
- Les initiatives en matière de démarches collectives et de mise en réseau des acteurs sur les territoires.

Ce dispositif a été créé par décision du Conseil régional en date du 13 avril 2012 (CPR n°12.04.30.50). Il s'adresse à l'ensemble des opérateurs touristiques quel que soit leur statut (association, entreprise, collectivité publique) et permet le financement des dépenses d'ingénierie et des investissements liés à la réalisation des projets.

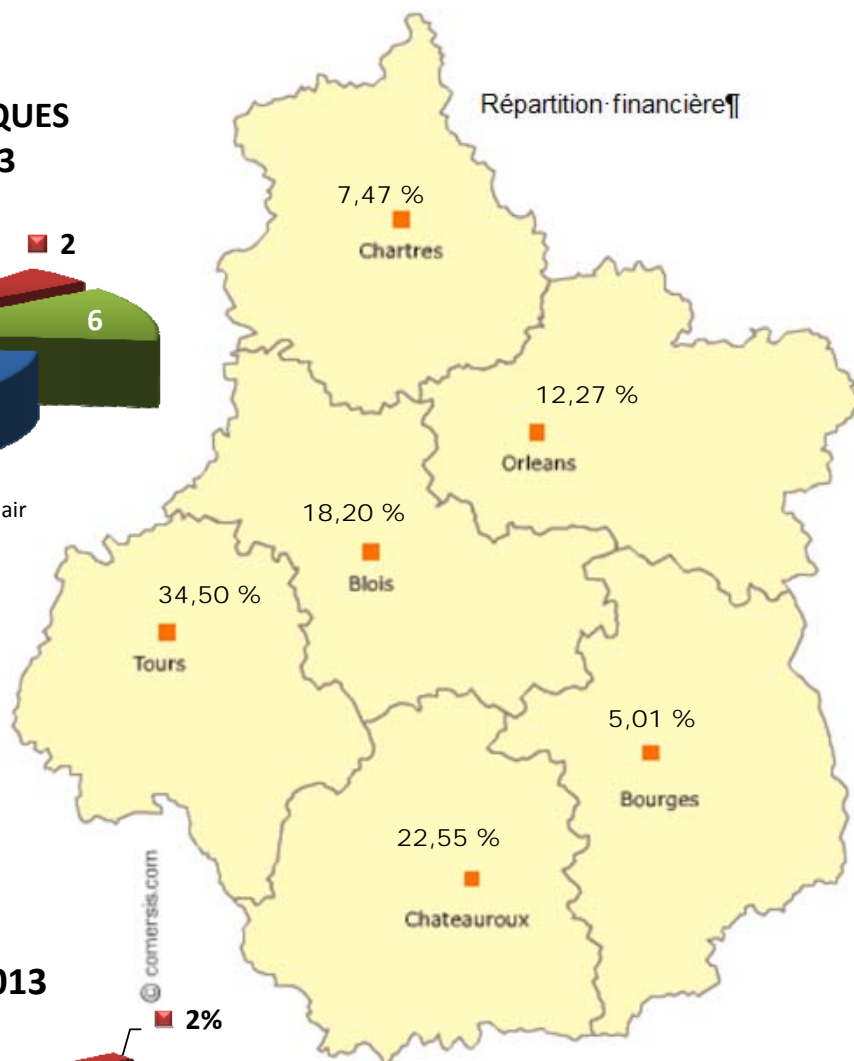
En 2013, **9** projets ont été financés par la Région pour un total de **271 344 €**. Les thématiques abordées concernent l'amélioration de la mise en tourisme du patrimoine, le développement d'itinérances douces, la commercialisation des produits touristiques, ainsi qu'une action menée sur l'accompagnement et la sécurisation de l'emploi saisonnier touristique.

AIDES	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES
CAP HEBERGEMENT	1 379 317,00	50
<i>Hébergements labellisés</i>	<i>972 744,00</i>	<i>42</i>
<i>Hôtellerie de plein air</i>	<i>96 307,00</i>	<i>2</i>
<i>Hôtellerie</i>	<i>310 266,00</i>	<i>6</i>
CAP HEBERGEMENT STRUCTURANT	15 000,00	1
CAP INNOVATION TOURISTIQUE	271 344,00	9
TOTAL	1 665 661,00	60

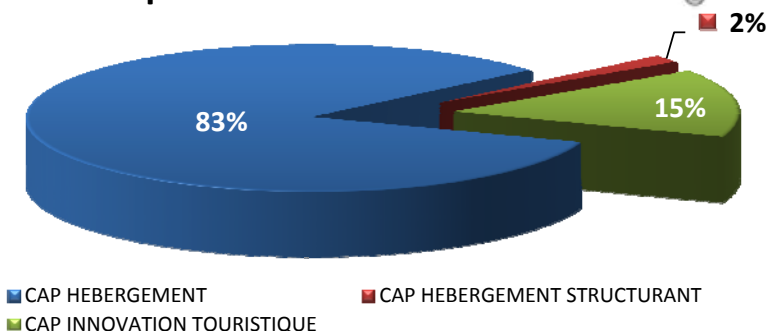
CAP HEBERGEMENTS TOURISTIQUES Répartition des dossiers 2013 par bénéficiaires



Répartition financière



TOURISME Répartition des aides en 2013



2.3.4.1.4 L'AGRICULTURE

Le SRDES élaboré en 2005 a permis de proposer des ambitions transversales à tous les secteurs économiques de la région, à l'intérieur desquels trois enjeux forts ont été identifiés pour l'agriculture :

- favoriser l'essor du monde rural,
- accompagner l'adaptation de l'agriculture à la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC),
- permettre et développer l'émergence d'une politique plus durable et plus respectueuse de l'environnement.

Ainsi la stratégie agricole régionale, présentée en séance plénière des 19 et 20 juin 2006 (06.02.02) a été déclinée en 6 axes :

- Créer une vraie dynamique de filière :
 - En accompagnant les démarches d'animation et d'études préalables à la mise en place d'une filière,
 - En mettant en place un contrat d'appui aux projets intitulé « CAP'filière » avec les acteurs de la filière,
 - En regroupant les aides individuelles existantes dans un seul dispositif et les conditionner à la participation de l'exploitant à une démarche de filière.
- Créer une démarche d'animation de la filière agro-alimentaire.
- Agir sur l'installation et l'emploi en milieu agricole pour permettre le renouvellement du tissu agricole :
 - En favorisant l'installation en agriculture,
 - En identifiant précocement les cédants,
 - En accompagnant les projets individuels,
 - En communiquant sur le métier d'agriculteur.
- Renforcer le développement de l'agriculture biologique :
 - En soutenant l'animation transversale,
 - En soutenant les circuits courts dans la distribution,
 - En soutenant la certification,
 - En développement des projets de filières.
- Soutenir la diversification des activités et la plus grande autonomie en approvisionnement en intrants :
 - En soutenant les projets de débouchés non alimentaires de la biomasse,
 - En soutenant les projets d'utilisation à la ferme ou en circuit court des ressources énergétiques et alimentaires des exploitations,
 - En valorisant l'offre d'hébergement en milieu rural.
- Favoriser le développement commercial des productions régionales :
 - En valorisant l'ensemble des productions régionales,
 - En encourageant l'ancrage dans une démarche de CAP'Filière,
 - En soutenant la participation des entreprises régionales agricoles à des salons.

Afin de mettre en œuvre cette politique agricole régionale, 16 CAP Filière ont été approuvés depuis février 2007 :

- CAP Bovin Viande (16 février 2007 – 07.02.31 et 11 juin 2011 - 12.03.31.65),
- CAP Arboriculture (11 mai 2007 – 07.05.46 et 09 décembre 2011 - 11.11.31.46),
- CAP Equin (11 mai 2007 – 07.05.47 et 15 mars 2013 – 13.03.31.69),
- CAP Viande Blanche (25 janvier 2008 – 08.01.48 et 07 décembre 2012 - 12.11.31.63),
- CAP Ovin (29 février 2008 – 08.02.43 et 16 novembre 2012 – 12.10.31.87),

- CAP Caprin (13 juin 2008 – 08.06.31 et 18 janvier 2013 13.01.31.69),
- CAP Forêt Bois (10 octobre 2008 – 08.09.60 et 13 avril 2012 – 12.04.31.71),
- CAP Légumes (10 octobre 2008 – 08.09.59),
- CAP Bovin Lait (16 octobre 2009 – 09.03.57),
- CAP Horticulture Pépinière (10 octobre 2008 – 08.09.58 et 15 février 2013 – 13.02.31.53),
- CAP Viticulture (17 avril 2009 – 09.04.50),
- CAP Apiculture (14 novembre 2008 – 08.10.46 et 17 mai 2013 – 13.05.31.32),
- CAP Conversion Bio (4 décembre 2009-09.11.45),
- CAP Semences (4 novembre 2010 – 10.09.41),
- CAP Grandes Cultures (9 décembre 2011 - 11.11.31.48),
- CAP Installation (17 mai 2013 - 13.05.31.35).

Dans le domaine de l'expérimentation transfert on peut signaler l'adoption du programme Herbe et Fourrage, programme transversal à toutes les filières d'élevage sur la valorisation de l'herbe et des fourrages de l'exploitation dans un objectif d'autonomie alimentaire : ce programme réunit 23 fermes pilotes et des groupes d'agriculteurs et techniciens répartis sur tout le territoire. Ce programme est financé à 50 % par la Région (240 000 €) et à 50 % par le FEADER (240 000 €).

En 2013, ce sont **plus de 8 228 143 €** qui ont été **consacrés à l'agriculture**, notamment au titre des CAP et des Contrats territoriaux.

Les **CAP** ont permis de soutenir **481 projets** pour un montant de **3 979 533,98€**. En complément de ces interventions directes, les agriculteurs ont été aidés, à travers les **Contrats territoriaux de pays et d'agglomération** pour **1 477 633,99 €**, en 2013.

Par ailleurs, le soutien au développement de **l'agriculture biologique** s'est poursuivi avec **462 837 €** (d'autres aides sont apportées au titre de l'Agriculture Biologique directement dans le cadre des CAP filières notamment sur l'investissement et sur l'expérimentation/appui technique).

De plus, la Région finance également les Groupements d'Agriculteurs Bio (GAB) via CAP'Asso et des opérations de soutien aux investissements pour la vente directe de produits à travers les Contrats de Pays.

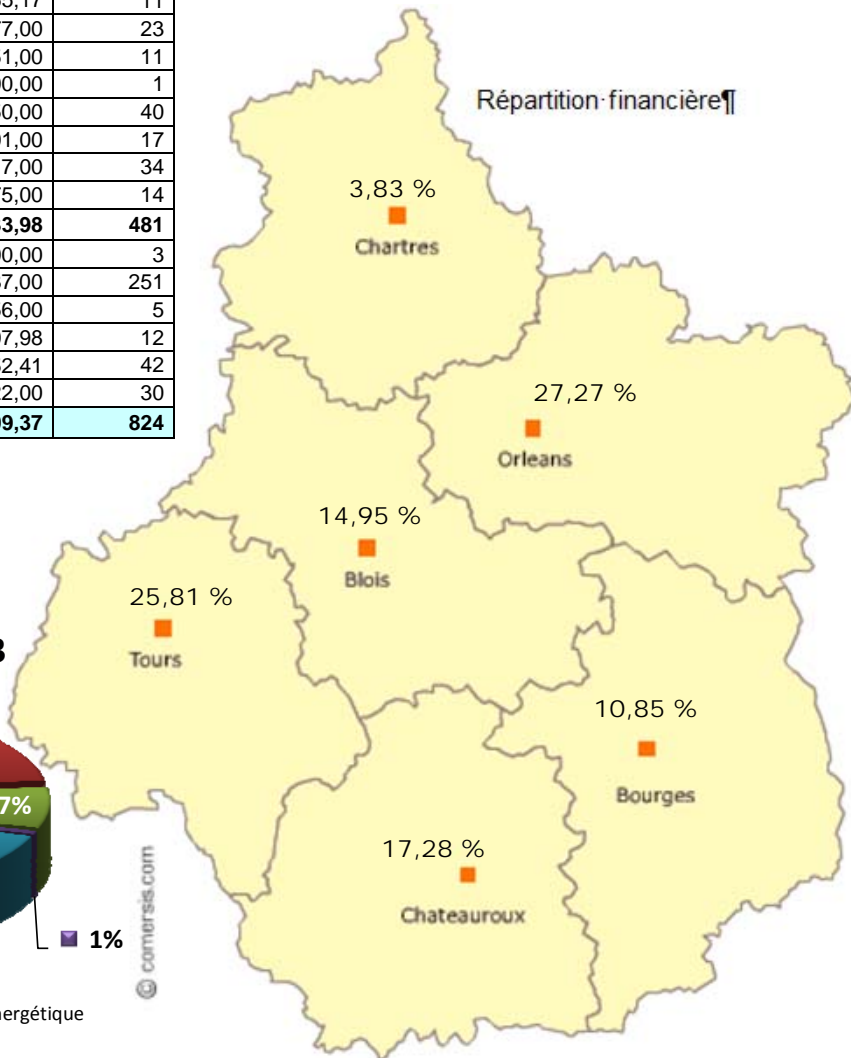
En matière de promotion des produits agricoles et de l'agriculture régionale, l'année 2013 aura été consacrée à la montée en puissance des travaux autour de la signature © du Centre. **754 822,00 €** ont été consacrés à la promotion pour 30 bénéficiaires.

Au titre de la politique installation, le CAP Installation a permis la mise en place d'une nouvelle architecture d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet et des nouveaux installés, intégrant une approche globale et durable du projet, et déclinant ensuite une offre de service modulaire, adaptée à la situation et aux besoins particuliers de chacun. En 2013, **675 352,41 €** ont été consacrés à l'installation pour 42 bénéficiaires.

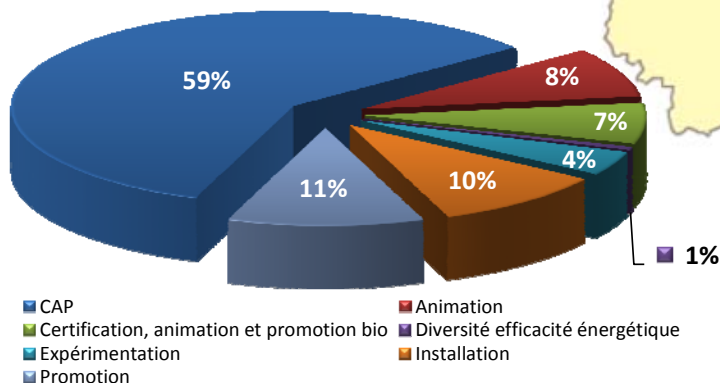
En matière d'énergie (valorisation de la biomasse agricole et forestière), la Région a accompagné des études sur le pouvoir méthanogène de la biomasse, la ressource fermentescible (mise à jour de l'atlas), le compostage dans les unités de méthanisation pour **38 856 €** et 5 bénéficiaires.

Au total en 2013, hors contrats territoriaux, **824 agriculteurs ont été aidés** par la Région.

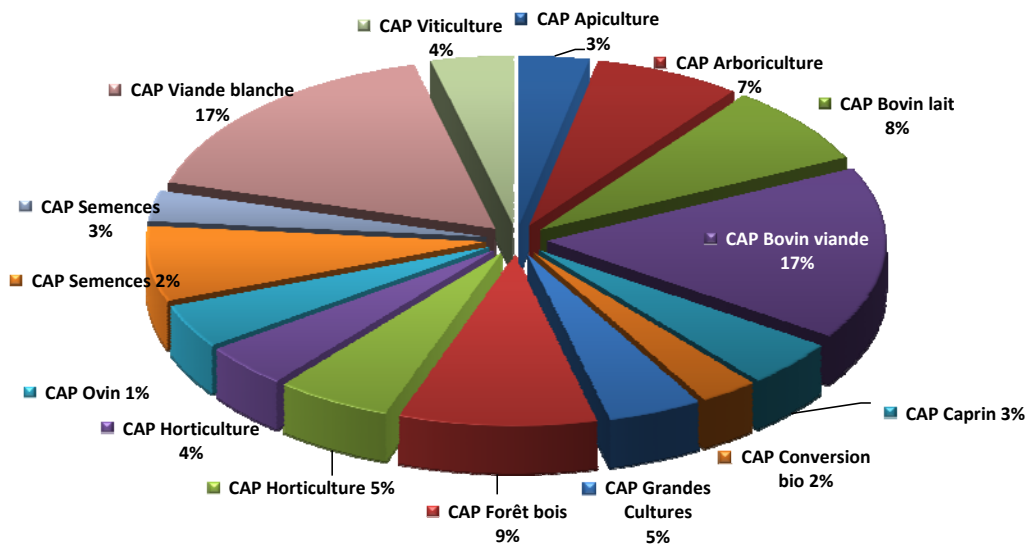
AIDES	MONTANT	NOMBRE
CAP Apiculture	131 878,81	7
CAP Arboriculture	278 206,00	20
CAP Bovin lait	303 389,00	77
CAP Bovin viande	657 802,00	147
CAP Caprin	176 727,00	28
CAP Conversion bio	109 595,00	16
CAP Equin	177 900,00	35
CAP Forêt bois	373 765,17	11
CAP Grandes Cultures	219 077,00	23
CAP Horticulture	165 151,00	11
CAP Légumes	166 000,00	1
CAP Ovin	284 350,00	40
CAP Semences	116 201,00	17
CAP Viande blanche	664 217,00	34
CAP Viticulture	155 275,00	14
CAP	3 979 533,98	481
Animation	565 000,00	3
Certification, animation et promotion bio	462 837,00	251
Diversité efficacité énergétique	38 856,00	5
Expérimentation	274 107,98	12
Installation	675 352,41	42
Promotion	754 822,00	30
TOTAL	6 750 509,37	824



AGRICULTURE Répartition financière des aides 2013



AGRICULTURE Répartition financière des CAP 2013



2.3.4.1.5 LES POLES DE COMPETITIVITE ET LES CLUSTERS

Depuis 2007, la Région s'est engagée dans une démarche de soutien des pôles de compétitivité. Elle participe, également, avec d'autres collectivités, au financement de programmes de recherche collaborative.

En 2013, la Région a ainsi engagé la somme de **172 170 €** et soutenu 2 projets de recherche collaborative.

Elle accompagne également ces structures dans leurs programmes d'accompagnement d'entreprises sur les territoires qui subissent de fortes mutations économiques notamment au travers d'actions collectives qui contribuent à l'amélioration de la compétitivité de chacune des entreprises bénéficiaires.

La Région a financé, en 2013, le fonctionnement des cinq pôles de compétitivité (dont 4 ont leur siège social en région Centre) pour un montant global de **555 000 €**. A cela, il convient d'ajouter les projets labellisés par les pôles qui sont également financés.

En 2013, au titre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, douze opérations collectives ont été soutenues à hauteur de 523 553 €. Ces opérations visent en particulier à encourager le développement de clusters, structures de coopération entre les acteurs locaux autour de projets structurants à l'échelle régionale.

Six clusters ont ainsi été accompagnés par la région Centre : Valbiom, Shop Expert Valley, Polepharma, Nékoé, Aérocentre et l'ARIAC

Fonctionnement des pôles de compétitivité

Les résultats de l'évaluation nationale des pôles de compétitivité ont permis à ces derniers de prendre en considération les recommandations émises pour l'élaboration des nouveaux programmes.

Ainsi, prioritairement, concernant le pôle DREAM, la coordination avec le pôle Eau et HYDREOS devait s'accélérer, les actions de mises en réseau se développer et les formations s'accélérer.

Concernant le pôle Cosmétique Valley, la hiérarchisation des actions et le renforcement de la lisibilité de la stratégie Recherche et Développement devaient être mis en avant. Les actions d'animation devaient se tourner davantage vers les PME encore non impliquées dans des projets collaboratifs.

Concernant S2E2, un renforcement du monitoring accompagné d'une réflexion approfondie sur le modèle économique ainsi qu'une meilleure communication sur les résultats et impacts étaient préconisés.

Début 2013, les pôles concernés se sont donc attachés à bâtir un nouveau contrat de performance pour la période 2013-2018, tenant compte qu'un bilan à mi-parcours serait effectué fin 2015 pour une adaptation de la feuille de route. Les feuilles de route stratégique ont ainsi été présentées par les pôles Cosmetic Valley, DREAM et S2E2 et ont ensuite été validé par le Groupe Technique Interministériel (GTI). Le pôle de compétitivité ELASTOPOLE, moins bien noté que les trois autres pôles lors de l'évaluation, disposait de délais supplémentaires pour remettre ses documents. Les trois contrats de performance des pôles de compétitivité DREAM, S2E2 et COSMETIC VALLEY ont été signés par tous les partenaires entre la fin 2013 et le début de l'année 2014.

Si l'on réalise un focus sur les pôles de compétitivité en région, il est significatif d'indiquer que le pôle Cosmetic Valley rassemble 323 structures en 2013 dont 283 entreprises et 28 organismes de recherche et de formation dont 7 universités. Cela concerne 36 500 salariés. 113 projets de recherche ont été déposés pour un montant de dépenses de 227 millions d'euros et soutenus par des fonds publics à hauteur de 45 millions d'euros.

Le pôle Elastopole rassemble 110 adhérents en 2013 dont 80 entreprises (8 000 salariés) et 30 organismes de formation et laboratoires. 81 projets ont été travaillés et labellisés sur la période 2007-2013 pour un montant de dépenses de 57 millions d'euros. 36 projets ont été retenus par les financeurs publics qui les ont accompagnés à hauteur de 30 millions d'euros.

Le pôle DREAM réunit 80 adhérents en 2013 dont 55 entreprises représentant 5 000 emplois salariés. 40 projets ont été labellisés pour un montant total de dépenses de 47,5 millions d'euros et financés à hauteur de 19 millions d'euros par des fonds publics.

2.3.4.1.6 L'ENVIRONNEMENT

L'intervention de la Région en faveur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables se compose de 3 principaux volets relevant de son partenariat avec l'ADEME :

- Thème 1 « émergence de la demande » : il s'agit des aides à la décision, pré-diagnostic et études énergétiques sur les bâtiments existants ; seules les PME sont éligibles à ces dispositifs.
- Thème 2 : « Bâtiment durable » : via un appel à projet « Efficacité énergétique dans les bâtiments », les entreprises peuvent bénéficier d'un soutien à l'investissement pour la rénovation à haute performance énergétique des bâtiments.
- Thème 3 « énergies renouvelables » : les investissements en matière de bois-énergie, géothermie et solaire thermique peuvent être soutenus.

D'autre part : les entreprises de la région Centre peuvent bénéficier d'un soutien à la structuration des filières « bâtiment durable » et « énergies renouvelables » dans le cadre d'actions collectives. Ainsi, la Région Centre accompagne une montée en compétences des bureaux d'études thermiques régionaux depuis 2010. Les entreprises du bâtiment et de l'énergie peuvent également être accompagnés par le Centre de Ressources Qualité Environnementales du Cadre Bâti, Envirobat Centre, créé fin 2009 et financé par la Région.

Dans le cadre du volet territorial de la convention d'application annuelle Etat - Région Centre - ADEME, la Région peut apporter des aides aux entreprises pour les volets suivants :

- Thème 5 : « maîtrise des déplacements » : il s'agit d'aides à la décision visant à participer au financement d'études (diagnostics pour les PME ou études de projets inter-entreprises) pour inciter les changements de comportements concernant les déplacements des personnes (plan de déplacements entreprises ou interentreprises) ou les transports de marchandises.
- Thème 7 : « approches transversales » : la Région peut soutenir financièrement les opérations concernant
 - le management environnemental (pré diagnostics groupés et diagnostics pour les PME de tous secteurs d'activités),
 - les démarches d'éco conception des entreprises dans tous secteurs d'activités ainsi que les études permettant de qualifier les produits du bâtiment fabriqués à partir de produits renouvelables,
 - les déchets dangereux (études de valorisation et organisations d'opérations collectives de collecte et de traitement)

- les actions collectives de diagnostics gaz à effet de serre ou bilans carbone pour les PME (hors entreprises obligées par la réglementation).

Au titre de la convention ADEME, la Région a aidé **17** entreprises pour **347 473,96 €**.

2.3.4.2 LES FONDS EUROPEENS

Il est à noter qu'en 2013, **3 645 785,57 €** ont été engagés par la Région au titre des fonds européens et à destination des entreprises.

AIDES	MONTANT			NOMBRE DE BENEFICIAIRES
	FEDER	FEADER	FSE	
CAP Développement investissement		2 079 336,00		20
CAP Développement investissement	36 000,00			1
CAP R&D	1 410 000,00			1
CAP Formation			120 449,57	2
TOTAL	1 446 000,00	2 079 336,00	120 449,57	24

2.3.4.3 LES DIFFERENTES STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONALES

2.3.4.3.1 ARDAN CENTRE

L'Association Régionale pour le Développement d'Activités nouvelles en Région Centre (ARDAN CENTRE) créée en septembre 1999 est basée à Blois. La structure opérationnelle comprend trois personnes, un directeur en charge du dispositif ARDAN, une assistante et une secrétaire.

L'action d'ARDAN Centre est de repérer dans les entreprises des projets d'activités nouvelles présentant un caractère structurant pour l'entreprise et une vocation pérenne, qui n'ont pu être validés ni mis en œuvre faute de temps, de moyens financiers ou de compétences internes.

Bénéficiaires : les entreprises artisanales, commerciales, industrielles ou agricoles situées en région Centre, dont l'effectif n'excède pas 100 salariés et qui sont indépendantes de groupes industriels, commerciaux ou financiers.

Mise en œuvre : S'appuyant sur les mécanismes de la formation professionnelle, **ARDAN Développement** vise à accompagner des projets de développement durable de l'entreprise, en mettant à sa disposition pendant une durée de 6 mois, les compétences d'un porteur de projet. Placée pendant cette période sous le statut de stagiaire, la personne choisie a pour mission la mise en œuvre du projet préalablement défini par l'entreprise qui s'engage, en cas de succès, à embaucher l'agent, le technicien ou le cadre

Le nombre de TPE, PME ayant accès à l'innovation reste faible et insuffisant pour assurer leur croissance. Aussi, pour faciliter l'accès des PME à l'innovation et palier aux difficultés récurrentes (absence de culture de l'innovation, manque de moyens financiers...), les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de la région Centre ont initié une action collective structurante de promotion de l'innovation, de détection et d'accompagnement de projets innovants dans les PME de leur département.

Un partenariat entre les opérations mises en œuvre par les CCI et ARDAN Centre s'est concrétisé depuis 2010 par la mise en place d'un **ARDAN Innovation**.

La Région Centre a adopté le plan "Avenir jeunes en région Centre" le 26 septembre 2013. Il comporte 15 mesures destinées à favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle sur l'emploi, la formation, l'orientation, le transport et la mobilité, le logement, la citoyenneté, la santé, les sports, les loisirs et la culture.

En créant le dispositif **Ardan Jeune**, la Région Centre se donne pour objectif de soutenir la réalisation de 100 projets d'entreprises pour lesquels elles recruteront des jeunes de moins de 26 ans en recherche d'emploi, qui ont les compétences nécessaires à la concrétisation de leurs projets, et se verront ainsi proposer un contrat de travail à l'issue des six mois de stage.

Bilan d'activité au 31 décembre 2013 :

- 142 entreprises ont été agréées et 124 missions ont été ouvertes pour un ARDAN Développement en 2013.
- 10 entreprises ont fait l'objet d'une ouverture de mission pour un ARDAN Innovation en 2013.
- 7 ARDAN Jeunes ont été agréés en 2013.

Subvention accordée par la Région :

- au titre de l'article 6.2 du CPER 2007-2013 une subvention de **200 000 €** sur un budget prévisionnel de 922 716 € HT, et sur l'article 1.3 du CPER 2007 – 2013 une subvention de **30 000 €**, sur un budget prévisionnel de 175 153 € HT.

Subvention accordée au titre du FEDER :

- **123 774 €** au vu du programme opérationnel et du document de mise en œuvre du FEDER « compétitivité régionale et emploi » 2007-2013, mesure 14 sur un budget prévisionnel de 922 716 € HT

2.3.4.3.2 RESEAU CENTRE INITIATIVE

Initiative Cher, Initiatives 28, Initiative Brenne, Initiative Indre, Initiative Touraine, Initiative Touraine Chinonais, Initiative Loir et Cher et Initiative Loiret, constituées sous forme associative, sont des dispositifs qui participent activement au développement économiques des territoires.

Elles permettent à de futurs créateurs d'entreprise de concrétiser leur projet par un accueil, un accompagnement et un suivi personnalisés, avant la création et dans les premières années de développement de l'entreprise. Les fonds des PFI permettent l'attribution de prêt d'honneur à taux zéro, accordé sans prise de garantie, à des porteurs de projet de création et de reprise d'entreprises, ainsi qu'à des entreprises récemment constituées.

Les dotations de ces Fonds proviennent de collectivités territoriales, du secteur bancaire, des entreprises...

Bilan d'activité au 31 décembre 2013 depuis la création :

- 564 prêts d'honneur ont été accordés en 2013.
- Grâce aux PFI 1 305 emplois ont été créés ou consolidés.

L'association régionale Initiative Centre (anciennement Centre Initiative), a été créée en 2003. Les Associations départementales de la région y sont adhérentes.

Elle héberge et gère le fonds régional « Centre Reprise Transmission » dédié au financement de la reprise et de la transmission des petites et moyennes entreprises sur l'ensemble du territoire régional, en lien avec les financeurs du fonds, les plateformes Initiative adhérentes, et Initiative France.

Ce fonds a vocation à être ouvert aux porteurs de projet accompagnés par le réseau régional constitué des associations de prêt d'honneur affiliées au réseau Initiative et Réseau Entreprendre.

Il doit permettre à ces réseaux d'accorder des prêts d'honneur plus importants (entre 15 000 € et 30 000 €), notamment pour aider des projets de reprise structurant, porteurs d'emplois, dont l'impact économique pour le territoire concerné est jugé déterminant et significatif. Ils interviennent en substitution des prêts d'honneur délivrés par les plateformes du réseau Initiative et ne peuvent donc se cumuler avec les prêts d'honneur locaux des plateformes.

L'ensemble des activités des huit Associations départementales est reconnu comme Service d'Intérêt Economique Général (SIEG), pour lequel la Région Centre leur a conféré en décembre 2013 un mandatement, pour une durée de 5 ans, au sens de la décision de la Commission européenne n°2012/21/UE du 20 décembre 2011, pour leur mise en œuvre.

Subventions accordées par la Région en 2013 :

- **5 000,00 €** au fonctionnement d'Initiative Cher, pour un objectif de 16 projets accompagnés par la PFI,
- **12 500,00 €** au fonctionnement d'Initiatives 28, pour un objectif de 41 projets accompagnés par la PFI et une dotation 2013/2014 de **140 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **12 500,00 €** au fonctionnement d'Initiative Brenne, pour un objectif de 41 projets accompagnés par la PFI et une dotation 2013/2014 de **50 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **35 000,00 €** au fonctionnement d'Initiative Indre, pour un objectif de 115 projets accompagnés par la PFI et une dotation 2013/2014 de **180 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **15 000,00 €** au fonctionnement d'Initiative Touraine, pour un objectif de 50 projets accompagnés par la PFI et une dotation 2013/2014 de **50 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **17 500,00 €** au fonctionnement d'Initiative Touraine Chinonais, pour un objectif de 58 projets accompagnés par la PFI et une dotation 2013/2014 de **130 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **17 500,00 €** au fonctionnement d'Initiative Loir et Cher, pour un objectif de 58 projets accompagnés par la PFI et une dotation 2013/2014 de **70 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **32 000 €** au fonctionnement d'Initiative Loiret, pour un objectif de 106 projets accompagnés par la PFI et une dotation 2013/2014 de **180 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **10 000 €** au fonctionnement de l'association Initiative Centre.

Subventions accordées au titre du FEDER :

Ces subventions sont accordées au vu du programme opérationnel et du document de mise en œuvre du FEDER « compétitivité régionale et emploi » 2007-2013, mesure 14, à raison de :

- **50 000 €** à Initiative Cher destinés à la dotation du fonds de prêts d'honneur 2013 pour un coût total éligible de 451 000 € TTC,
- **63 000 €** à Initiative 28 destinés à la dotation du fonds de prêts d'honneur 2013 pour un coût total éligible de 166 950 € TTC,
- **279 000 €** à Initiative Indre destinés à la dotation du fonds de prêts d'honneur 2013 pour un coût total éligible de 720 000 € TTC,

- **52 000 €** à Initiative Touraine destinés à la dotation du fonds de prêts d'honneur 2013 pour un coût total éligible de 132 800 € TTC,
- **64 000 €** à Initiative Touraine Chinonais destinés à la dotation du fonds de prêts d'honneur 2013 pour un coût total éligible de 252 000 € TTC,
- **136 120 €** à Initiative Loir et Cher destinés à la dotation du fonds de prêts d'honneur 2013 pour un coût total éligible de 340 300 € TTC,
- **150 000 €** à Initiative Centre destinés à la dotation du Fonds régional Centre Reprise Transmission 2013 pour un coût total éligible de 450 000 € TTC.

Subventions accordées au titre du FSE :

Ces subventions sont accordées au vu du programme opérationnel et du document de mise en œuvre du FSE au titre du programme « Compétitivité régionale et emploi » 2007-2013, Mesure 1.3.1, à raison de :

- **16 243,58 €** à Initiative Cher, destinés au programme d'action 2013 pour un coût total éligible de 32 543,58 € TTC,
- **41 342,25 €** à Initiative Brenne, destinés au programme d'action 2013 pour un coût total éligible de 82 684,50 € TTC,
- **19 000 €** à Initiative Touraine, destinés au programme d'action 2013 pour un coût total éligible de 54 382,50 € TTC,
- **16 445,31 €** à Initiative Touraine Chinonais, destinés au programme d'action 2013 pour un coût total éligible de 32 945,31 € TTC,
- **12 850 €** à Initiative Loir et Cher, destinés au programme d'action 2013 pour un coût total éligible de 25 760,37 € TTC,
- **30 000 €** à Initiative Loiret, destinés au programme d'action 2013 pour un coût total éligible de 60 000 € TTC.

2.3.4.3.3 PROMOTION DE L'ARTISANAT

Le Comité de Promotion de l'Artisanat a pour objectif de promouvoir le savoir-faire artisanal en facilitant la participation des artisans à des salons professionnels, sans pour autant exclure leur présence sur quelques salons grand public d'intérêt régional ou national ayant valeur d'exemplarité.

En 2013, 86 entreprises ont bénéficié d'une aide de la Région pour participer à une action collective sur un salon, pour une aide globale de **44 340 €**

2.3.4.3.4 FONDS REGIONAUX DE GARANTIE SIAGI ET BPIFRANCE

SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements)

La SIAGI est une société de caution mutuelle créée en 1966 par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat qui détiennent 75 % de son capital et 25 % par sept institutions bancaires et financières.

La SIAGI couvre l'ensemble du secteur des Très Petites Entreprises (TPE) de l'artisanat, du commerce et des services. Sa mission est de favoriser l'accès au crédit des entreprises en garantissant les concours consentis par les établissements de crédit.

Depuis 2006, la Région participe au Fonds Régional de Garantie auprès de la SIAGI qui permet au TPE régionales en reprise, d'avoir recours plus facilement aux concours bancaires en les garantissant pour partie.

L'objectif a consisté à créer ce FRG TPE Reprise qui apporte une garantie additionnelle à l'intervention habituelle de la SIAGI par le niveau élevé de la couverture du risque pour la banque.

Début 2009, le champ d'action du FRG TPE Reprise a été étendu aux opérations de consolidation des crédits courts terme. Le Fonds Régional de Garantie TPE Reprise est donc renommé Fonds Régional de Garantie TPE.

Les TPE sont des entreprises de moins de 10 salariés, or il a été constaté que toutes les entreprises du secteur artisanal et des activités de proximité, y compris les entreprises de moins de 30 salariés, encore de taille artisanale dans les faits et créatrices d'emplois, présentaient des difficultés de trésorerie et avaient besoin d'un soutien pour l'obtention de prêts bancaires.

En 2010, considérant le contexte économique difficile, il est décidé de ne pas limiter le bénéfice de l'aide aux seules entreprises de moins de 10 salariés, mais de l'ouvrir aux entreprises de moins de 30 salariés, clientes de la SIAGI.

Considérant la politique des CAP filières et son effet structurant à moyen terme et la difficulté d'accès aux crédits d'exploitations, notamment dans le cadre de la crise que traverse l'agriculture, la région Centre a décidé, dans la continuité de sa politique de soutien au développement de l'agriculture régionale, de constituer un fonds régional de garantie pour les exploitations agricoles dédiées aux viandes blanches.

Bilan de l'année 2013 du Fonds Régional de Garantie TPE :

- **Reprise** : 48 dossiers, pour un montant total garanti (part de la Région) de 1 184 850 € en reprise,
- **Court terme** : 2 dossiers, pour un montant total (part de la Région) de 19 000 € en crédits court terme.

BPIFRANCE

Depuis 2000, la Région participe au Fonds Régional de Garantie Centre (FRG Centre) qui permet aux Très Petites Entreprises (TPE) et aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) régionales en création ou lors d'opérations de transmissions reprises, d'avoir recours plus facilement aux concours bancaires en garantissant en partie ces recours.

Il s'agissait, à l'aide de ce fonds régional, d'augmenter de manière significative le nombre de dossiers soutenus, dans le cadre d'une intervention complémentaire à la garantie traditionnelle BPIFRANCE, elle, à partir d'un fonds national.

Depuis sa création, le FRG Centre est intervenu dans plus de 531 dossiers, couvrant un montant total de crédits garantis de plus de 135 millions d'euros.

En 2013, avec une nouvelle dotation de la Région de 1 000 000 €, l'activité du Fonds Régional de Garantie Centre a été élargie à la garantie des prêts pour le renforcement de trésorerie. Le fonds a bénéficié à 34 entreprises pour un montant total garanti de 4 M€.

2.3.4.3.5 ADIE CENTRE

L'ADIE Centre (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) est une association loi 1901, implantée en Région Centre depuis fin 1998, qui a pour objet de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit et en leur apportant la formation, l'accompagnement individuel et le soutien collectif dont ils ont besoin.

L'ADIE couvre 19 régions et compte 118 salariés et plus de 300 bénévoles. Elle travaille en partenariat avec le Crédit Mutuel du Centre, les Caisses d'Épargne Centre Val de Loire et Val de France Orléanais et le Crédit Agricole Centre Loire, ainsi que les réseaux locaux d'aides à la création d'entreprises et les réseaux locaux d'aides sociales.

Aujourd'hui l'ADIE Centre dispose de quatre antennes (Orléans, Blois, Tours et Bourges) et de 10 points d'accueil. Elle s'appuie sur une équipe de 7 conseillers, d'un responsable crédit, d'un responsable accompagnement, d'une assistante administrative, d'un directeur régional et de 32 bénévoles.

L'ADIE Centre accueille des créateurs d'entreprises exclus du système bancaire, instruit les dossiers et les présente devant un comité de crédit. Elle assure également un suivi des bénéficiaires qui s'engagent à informer l'ADIE de l'évolution de leur activité.

L'intervention financière de l'ADIE a pour objet :

- d'octroyer aux porteurs de projet des prêts solidaires, des prêts d'honneur, des bourses de matériel, dans le cadre des interventions directes de l'ADIE,
- de mobiliser des financements complémentaires aux prêts solidaires, comme les primes Eden, des subventions spécifiques (Défi jeunes, Agefiph), des PCE.

L'ADIE s'adresse aux personnes :

- ayant des projets de création ou de développement d'une activité économique, leur permettant de créer leur propre emploi,
- n'ayant pas accès au crédit bancaire dans le cadre de leur projet,
- qui sont demandeur d'emploi, bénéficiaires du RMI ou dans une situation précaire.

Bilan 2013 :

En 2013, l'ADIE a accordé 259 micro-crédits.

Subventions accordées par la Région

- **45 000,00 €** sur une dépense subventionnable de 210 883,20 € TTC pour accompagner le programme d'actions 2013 de l'ADIE Centre.

Subvention accordée au titre du FSE:

- **94 897,44 €** sur une dépense subventionnable de 210 883,20 € TTC, compte tenu de l'intérêt de ce projet et de sa cohérence avec les objectifs définis à la mesure 1.3.1 du FSE.

2.3.4.3.6 CENTRE ACTIF

L'Association Centre actif, reconnue SIEG, Service d'Intérêt Economique Général, par la Région par la Commission permanente régionale du 13 avril 2014 (CPR n° 13.04.31.60) pour une durée de 5 ans, a été constituée en 2003 sous l'impulsion de la Région et de l'Association France Active à laquelle elle adhère et dont elle partage les valeurs et la charte de fonctionnement.

Cette association a pour vocation de favoriser, sur la Région Centre la création et la consolidation d'entreprises ou de structures d'utilité sociale ou solidaires porteuses d'emplois, en mobilisant des initiatives et des financements solidaires.

L'association Centre Actif assure la professionnalisation, la solvabilisation, et la consolidation des structures de l'économie sociale et solidaire en région Centre à travers, notamment, le pilotage et l'animation de fonds de garantie et de dispositifs sous forme d'avance remboursable à taux nul.

Depuis 2009, le champ d'intervention de Centre Actif a été élargi aux demandeurs d'emploi créateurs d'une entreprise.

Centre Actif est située au sein de la maison régionale de l'Economie Sociale et Solidaire à Fleury les Aubrais. L'association est composée d'une équipe de 7 salariés soit 5,6 ETP.

- **Financement des entreprises solidaires (FINES)**

La priorité est donnée à l'accompagnement technique et financier des initiatives, facteurs de cohésion sociale, qui nécessitent un soutien complémentaire pour le développement de leurs activités et la pérennisation de leurs emplois.

Centre Actif s'adresse par conséquent aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire s'engageant dans une démarche de consolidation de leur activité, en vue de favoriser leur autonomie financière.

Centre Actif assure depuis sa création, l'animation et le pilotage d'une garantie sur prêts bancaires pour les associations et une intervention en « fonds propres », le Contrat d'Apport Associatif (avance remboursable à taux nul d'un montant minimal de 10 000 € et maximal de 30 000 €) ; deux outils financiers dotés par la Région (70 000 € en 2012), France Active et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Depuis 2010, Centre Actif a souhaité compléter son offre de fonds propres par la mise en place d'un Fonds d'Amorçage Associatif (dotation Région de 30 000 € en 2012) qui permet de doter les petites associations de fonds propres au démarrage (avance remboursable à taux 0 de 5 000 à 10 000 € sur une durée maximale de 18 mois). Cette première étape dans la structuration financière de l'association est alors complémentaire du Contrat d'Apport Associatif (CAA) existant, qui prend ensuite le relais avec sollicitation du partenaire bancaire sur les investissements (via la garantie FAG)

Pour atteindre son objectif, Centre Actif entreprend, notamment, les actions suivantes :

- accueillir et accompagner les structures dans leur démarche de développement d'activité,
- mobiliser et organiser les ressources nécessaires pour intervenir financièrement, en cherchant un effet démultiplicateur,
- mobiliser les expertises humaines, techniques, administratives et financières adaptées pour analyser les projets et les conseiller sur leur stratégie financière.

40 structures de l'Economie sociale et solidaire ont été financées en 2013.

- **Financement des Très Petites Entreprises (TPE)**

Depuis 2009, Centre Actif contribue également à la bancarisation, à des conditions de droit commun (en matière de taux, de durée, de prises de garanties), des créations et reprises de TPE par des publics en difficultés souhaitant créer leur emploi.

Centre actif s'adresse, par conséquent, aux créateurs et créatrices qui ont besoin d'un accompagnement financier spécifique. La priorité est donnée à l'intermédiation bancaire et Centre Actif se veut être le distributeur régional du microcrédit professionnel bancaire garanti, notamment grâce à la mobilisation de la garantie FAG TPE Région Centre ou de la garantie FGIF (Fonds de garantie à l'initiative des femmes).

75 créateurs d'entreprise ont bénéficié d'une garantie FAG TPE ou FGIF en 2013.

2.3.4.3.7 CENTRECO

Dans le cadre de sa politique économique, la région Centre soutient CENTRECO dans le cadre de ses principales missions, à savoir :

- participer à la promotion de l'action et de l'image économique de la région Centre,
- favoriser le développement à l'international des PME régionales,
- informer et faciliter l'expertise en matière de développement économique,

Dans les faits les plus marquants des actions menées par CENTRECO en 2013, plusieurs se détachent. Il y a tout d'abord la création de la signature régionale des produits régionaux © du Centre. Ensuite, en matière de publicité, notons que CENTRECO a réalisé 17 insertions publicitaires dans les médias nationaux, y compris avec les pôles de compétitivité S2E2 et Elastopôle. CENTRECO a également engagé plusieurs campagnes publicitaires sur les sites Internet de l'Usine Nouvelle et Les Echos. CENTRECO a fortement développé sa présence sur le web en réalisant une importante campagne de référencement et en créant une page Facebook.

CENTRECO a participé, en 2013, à différents salons professionnels organisés en France, en partenariat avec les agglomérations de la région Centre. Dans le cadre du programme d'actions, 41 actions collectives (35 salons et 6 mini-expositions) ont permis d'accompagner 374 entreprises régionales à l'export.

Des fiches d'information ont été mises à jour et traduites (anglais et chinois). Un site de promotion économique de la région Centre en chinois a également été mis en ligne sur le web. Quatre réunions d'information sur les tendances et perspectives des secteurs de l'aéronautique, de l'emballage, de la logistique et de l'imprimerie ont été organisées. Enfin, CENTRECO a également réalisé des études sectorielles portant sur: *La filière Aéronautique en région centre, L'Industrie graphique en région Centre* ; avec la DIRECCTE Centre *L'industrie ferroviaire en région centre* et *L'industrie du médicament en région Centre* et une étude sur *Les Entreprises à capitaux internationaux en région Centre* avec la CCIR-Centre.

Subvention accordée par la Région

2 350 000 € à Centreco pour la mise en œuvre de ses missions au titre de 2013, dont 10 000,00 € pour l'achat d'équipements bureautiques et informatiques.

3 EVALUATION MESURE « AIDER A LA CREATION DE 10 000 EMPLOIS NON DELOCALISABLES »

Contexte et cadre de la mesure

Confrontée aux volontés de certaines entreprises de délocaliser leur production, la Région s'est engagée à aider à la création de 10 000 emplois non délocalisables, ancrés sur le territoire de la région Centre, sur la durée de la mandature.

Sept catégories d'emplois ont été définies par les élus régionaux en session plénière du 29 septembre 2011, comme non délocalisables.

Les dispositifs régionaux qui permettent de comptabiliser ces emplois non délocalisables aidés chaque année, ont été identifiés et recensés.

Selon le cadre d'intervention adopté pour la mise en œuvre de la mesure, seuls sont comptabilisés, les emplois en Contrat à Durée Indéterminé, en Temps Plein (TP) et en Equivalent Temps Plein (ETP).

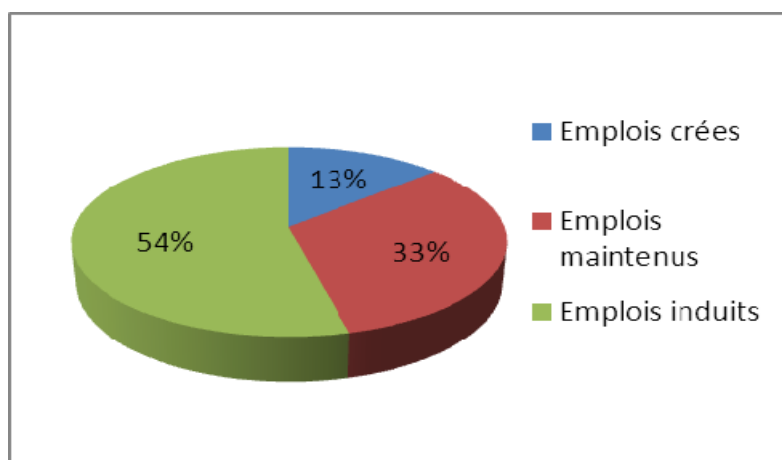
Afin de fournir une information la plus précise possible, il a également été établi un classement selon deux catégories d'emplois : les emplois directs pour lesquels l'emploi créé a été distingué de l'emploi maintenu, et les emplois induits, selon les définitions suivantes :

- Emploi direct : emploi créé chez le bénéficiaire de l'aide du fait de l'engagement de la Région dans le financement de l'opération ou de l'action soutenue, ou emploi maintenu qui sans l'aide de la Région disparaîtrait
- Emploi induit : emploi non directement concerné par le financement de la Région mais dont la création ou le maintien dépend d'une aide régionale au fonctionnement ou à l'investissement.

Analyse des données

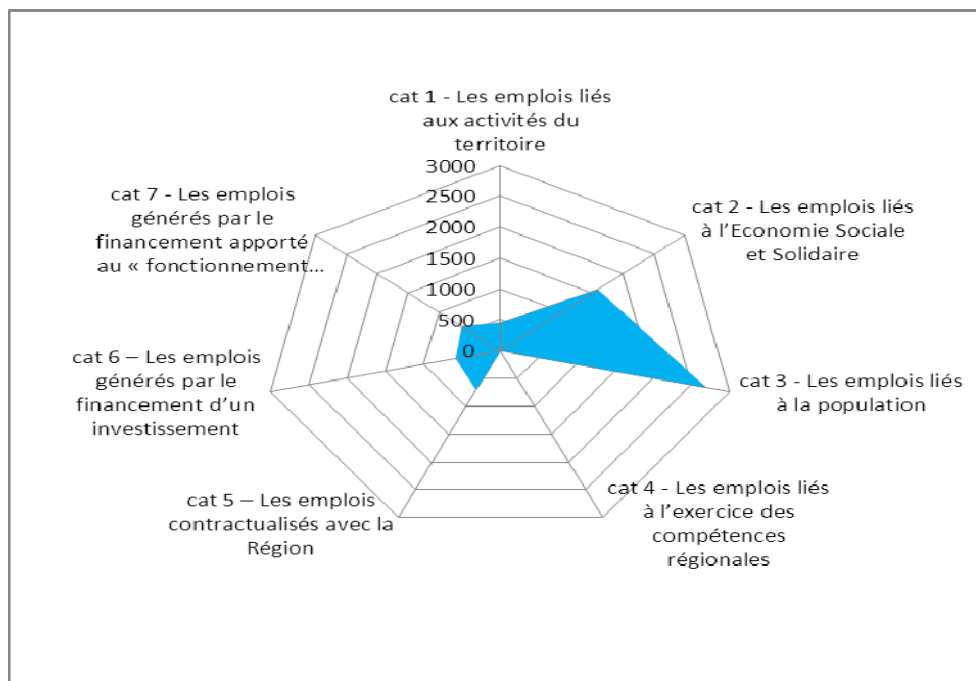
Toutes politiques confondues, **6 612 emplois directs (6218 en 2012, soit + 6%), ont pu être aidés en 2013 par l'apport de financements régionaux pour un montant global accordé de près de 37,5 M€ (39M€ en 2012, soit -4%).** 29% des emplois (soit 1 912) correspondent à des emplois créés sur l'année, et 71 % (soit 4 689) à des emplois pour lesquels le maintien dans les structures n'aurait pu être envisagé sans l'intervention financière de la Région.

7 717 emplois induits ont également pu être créés ou maintenus en 2013 grâce aux financements régionaux (emplois générés par des investissements financés, emplois créés ou maintenus par notre action en matière de formation professionnelle et continue, d'apprentissage, aide à la décision et à l'investissement en matière d'énergie renouvelable, etc).



Emplois 2013

Dans la continuité des années passées, la catégorie d'emplois « Les emplois liés à la population » correspondant à la catégorie 3 est la catégorie la plus créatrice d'emplois non délocalisables (40,66 % soit 2682 des emplois directs, contre 1826 soit 29,36% en 2012). Arrive derrière, la catégorie 2 « Les emplois liés à l'Economie Sociale et Solidaire » (24%, soit 1582 emplois contre 1526 en 2012). Il est intéressant de constater qu'un peu plus de 613 emplois directs ont été également générés en 2013 par notre soutien au fonctionnement des structures (catégorie 7).



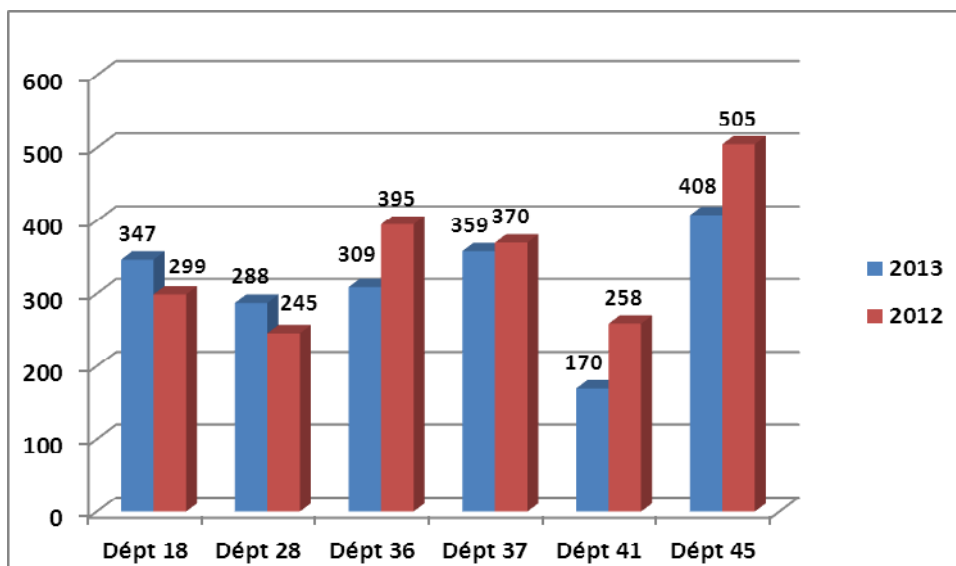
Répartition par catégorie

De l'analyse des emplois directs par département il apparaît que le Loiret reste le département pour lequel l'action de la Région en termes de création d'emplois (22%, 408 emplois créés) a été la plus importante, avec une baisse sensible toutefois par rapport à 2013 (24%, 505 emplois créés).

Le volume de créations d'emplois en Indre-et-Loire est sensiblement plus faible que celui de 2012, soit 359 emplois (19%) contre 370 en 2012. Fait significatif, du fait de l'action particulièrement active de Cher Initiative en 2013, les créations sur le Cher ont été très proches de celles de l'Indre-et-Loire avec 347 emplois créés (18%).

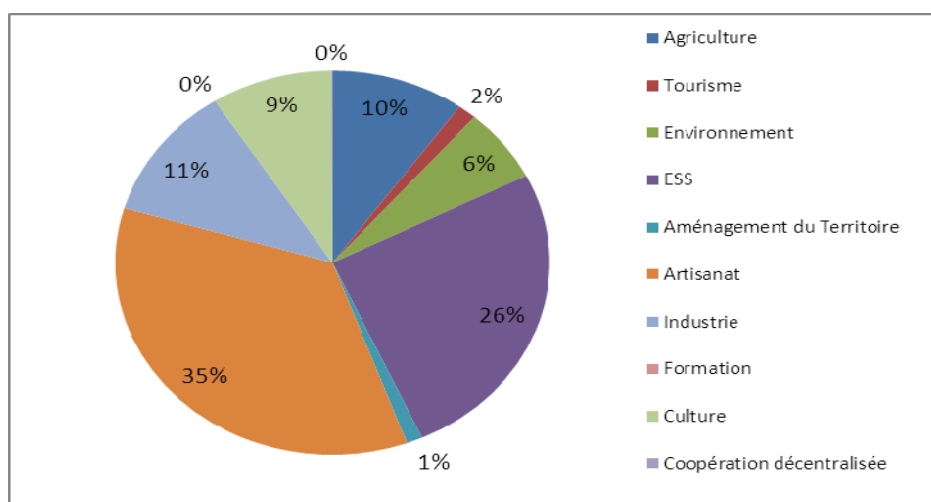
Le département de l'Indre perd 2 places et arrive en 4^{ème} position par rapport à 2013 en termes de création d'emplois (16% soit 309 emplois contre 395 en 2012), suivi de très près par l'Eure-et-Loir (15%). Cette situation relève essentiellement d'un volume d'emplois créés moindre au sein des PME de l'Indre en 2013 (67 emplois créés contre 158 en 2012) et financés par la Région au titre du dispositif CAP Emploi.

Le Loir-et-Cher marque un recul significatif en 2013 et arrive en dernière position avec 9% des créations d'emplois (170 emplois créés).



Emplois créés par département

Par l'action de la politique Economique régionale, 5665 emplois directs (86 % des emplois directs), ont ainsi pu être créés ou maintenus en 2013 dans les entreprises et associations.



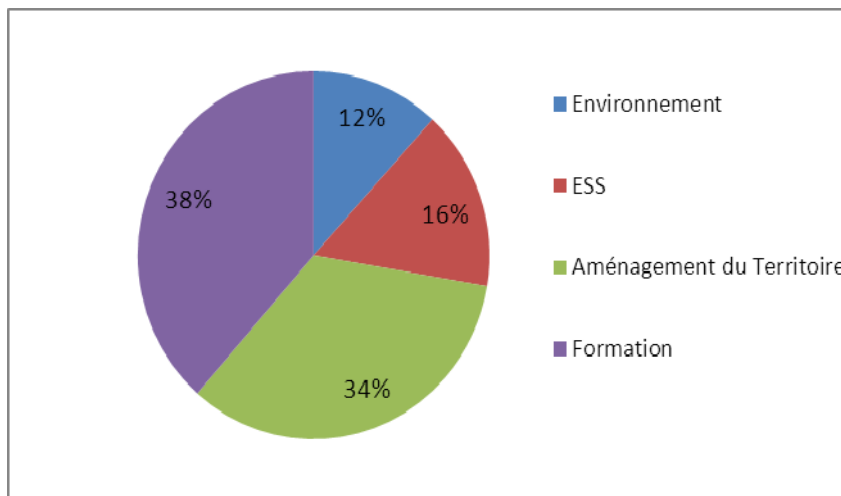
Répartition des emplois directs par politique régionale

L'Artisanat et la Très Petite Entreprise dans son ensemble, avec 1035 emplois nouveaux, aidés soit par la collectivité au travers des dispositifs CAP Artisanat Création, CAP SCOP, et CAP Solidaire, ou par l'intermédiaire des dotations mobilisées au sein de différents fonds d'intervention (fonds de prêts d'honneur des plateformes d'initiatives, outils d'intervention de Centr'Actif, ARDAN), est le premier secteur créateurs d'emplois non délocalisables.

Sur ce secteur des TPE qui est par conséquent le plus représentatif en terme d'emplois directs financés sur l'année, il ressort que 65 % des emplois aidés ont concerné des hommes, et 35 % des femmes (contre 58% d'hommes et 42% de femmes en 2012).

Par ailleurs, CAP'ASSO, prévu pour soutenir des projets pérennes qui intègrent des postes en Contrat à Durée Indéterminée, démontre cette année encore sa capacité à créer mais aussi à sauvegarder des emplois existants (444 emplois directs contre 454 en 2012, soit 404,61 ETP et 1225 induits).

Notre politique de formation professionnelle et continue (1159 postes induits) et apprentissage (1432 postes induits) ainsi que les travaux financés dans le cadre de notre politique d'aménagement du territoire (2144 postes induits), démontrent enfin, par le volume important d'emplois induits sur 2013, toute leur efficacité dans la création ou le maintien de l'emploi sur l'ensemble du territoire.



Répartition des emplois induits par politique régionale